

# **LA WALLONIE VEUT VIVRE**

**Les propositions de Wallonie Insoumise pour sortir des crises  
sanitaire, économique et politique**

par

*Francis Biesmans, Yves Gilles, Dimitri Labiau, Jean-Claude  
Renda et Clémentine Warland*

Juin 2020

## **Sommaire**

<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre Un. Wilmès II ou la non-gestion de la crise sanitaire.....</b>	<b>2</b>
<b>Chapitre Deux. Vers une Grande Pandémie Économique ?.....</b>	<b>12</b>
<b>Chapitre Trois. Quoi de neuf au fédéral ?.....</b>	<b>21</b>
<b>Chapitre Quatre. Le Grand Tournant pour le jour d'après... ..</b>	<b>32</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>49</b>



## Introduction

La crise du Covid-19 est sans précédent historique, en tout cas pour nous toutes et tous qui l'avons vécue dans le confinement. Elle s'est prolongée par une crise économique, qui se double elle-même, en Belgique, d'une véritable crise de régime. Bref, la pandémie aura modifié le cours de nos existences et celui de la société tout entière.

Vient à présent le temps de l'analyse et de l'action. C'est ce que Wallonie Insoumise veut réaliser avec cette brochure : penser la triple crise et surtout, par les propositions qu'elle contient, développer les moyens d'en sortir. Il s'agit rien moins que de préparer le « jour d'après » et le Grand Tournant qu'il implique.

La brochure est structurée comme suit. Un premier chapitre décrit la non-gestion de la pandémie par le gouvernement Wilmès II avant et pendant la période des pouvoirs spéciaux. La comédie des masques illustre parfaitement l'incurie qui a alors présidé aux décisions gouvernementales. En arrière-fond de ces erreurs et manques, il y a la véritable tragédie qu'on connue les maisons de repos. Un véritable scandale humain qui se chiffre en milliers de morts, dont beaucoup évitables.

Le chapitre deux développe une analyse des conséquences économiques de la crise du Covid-19 ainsi que de ses antécédents. Il montre que nous nous dirigeons tout droit vers une récession de grande ampleur, sans doute la plus grave depuis 1930, et qui pourrait se doubler d'une crise bancaire, du moins en Europe.

Le chapitre suivant retrace les tentatives qui ont lieu depuis les élections du 26 mai 2019 pour constituer un gouvernement fédéral majoritaire. Toutes ont échoué. Les pouvoirs spéciaux, même s'ils ont été votés par dix partis, n'ont rien changé à ce constat. Avec le recul historique, on a bel et bien affaire à une crise du régime fédéral.

Enfin, le quatrième et dernier chapitre détaille d'abord les trois crises – sanitaire, économique et politique – qui assaillent spécifiquement la Belgique. Il montre ensuite comment les surmonter au travers de seize propositions, qui donnent forme au Grand Tournant. La concrétisation de ces propositions nécessite, cependant, que la Wallonie soit pleinement souveraine et cesse d'être constamment minorisée dans un État largement dominé par la Flandre. C'est ce que doit permettre le fédéralisme radical.

Bonne lecture et à bientôt.

## Chapitre Un. Wilmès II ou la non-gestion de la crise sanitaire

Le jeudi 19 mars, le gouvernement Wilmès obtenait la confiance du Parlement fédéral pour six mois tout en restant minoritaire (38 parlementaires sur 150 !). Sept jours plus tard, la loi d'habilitation des pouvoirs spéciaux était votée par dix partis, les trois déjà dans le gouvernement, CD&V, MR et Open VLD, plus la N-VA, le PS, le SP.A, Écolo, Groen, le CDH et même Défi. Le gouvernement Wilmès II était sur les rails et paré pour s'attaquer à la crise sanitaire, du moins c'est ce qu'il répétait à n'en plus finir.

La réalité est cependant tout autre : Wilmès II a subi les événements au jour le jour et sa gestion de la pandémie s'est avérée chaotique. Ce chapitre le montre en examinant d'abord le « scandale des masques, tests, etc. » avant d'aborder celui des maisons de repos. Enfin, il se termine par une analyse de la manière dont la Flandre a utilisé son poids numérique pour faire prévaloir au fédéral une politique qui servait ses propres intérêts.

### 1.1. La saga des masques...

Cela commence par une superbe connerie. Le SPF Santé publique du Royaume détenait dans ses dépôts 50 millions de masques, type chirurgical et types FFP2 et 3 (qui bloquent tout passage d'un virus). De quoi munir, non seulement tous les soignants, mais de (sur)équiper toute la population belge.

#### *Quand Maggie débloque...*

Ces masques sont un héritage de Laurette Onkelinx (PS), alors Ministre fédérale de la Santé, lors de l'épidémie enrayée de grippe H1N1. Elle avait aussi prévu 10 millions de doses de vaccin. Et on le lui avait bien amèrement reproché. Quel gaspillage ! Plus de danger avec Maggie De Bock (VLD), actuelle Ministre fédérale de la Santé. Pour économiser les coûts de stockage, elle fit détruire tout le stock (prétendument périmé) sans en prévoir le remplacement. À chaque institution de s'en procurer. La Belgique est le seul pays à avoir fait cela. L'Allemagne et la France (qui se veulent régulièrement le double moteur de l'Europe) devaient elles interdire toute exportation de matériel de protection et d'équipements et de moyens de traitement.

Dès lors quand de Covid-19 atteint l'Europe, après avoir assuré (sur VTM) le 3 janvier : « *Nous avons pris toutes nos précautions* », déclaré le 13 février à la Chambre : « *La situation en Belgique et en Europe est sous contrôle* », traité le 28 février un épidémiologiste qui s'inquiétait de : « *Nog een dramaqueen* », critiqué le Bourgmestre de Woluwé-Saint-Lambert, Olivier Maingain (Défi), qui avait fait écarter les personnes rentrant d'Italie : « *C'est une mesure disproportionnée* », puis voulu rassurer encore les parlementaires à la Chambre le 3 mars (on comptait déjà officiellement 3.000 décès dans le monde) : « *Notre capacité en terme de tests est plus que suffisante* », quoi de plus logique que de l'entendre répondre huit jours plus tard à ceux qui s'inquiétaient de nos disponibilités en masque : « *Il est scientifiquement acquis que les masques ne sont d'aucune utilité* ». Il paraît qu'elle serait médecin... On ne sait où en est la procédure intentée devant l'Ordre contre elle par certains de ses confrères.

*Il doit y avoir science et science...*

Quand mi-avril on commence en haut lieu à se préoccuper des modalités d'un futur déconfinement, une question évidente se pose : faut-il ou non imposer aux citoyens le port du masque dans l'espace public ? Sophie Wilmès instaurera même un groupe de travail (un de plus) *ad hoc*. Dès le huit avril, le Collège de Médecine générale – sauf doute pas de vrais scientifiques – a émis un avis en faveur du port généralisé : s'il est correctement utilisé et couplé à des mesures d'hygiène strictes, le masque forme un geste-barrière parmi d'autres, puisqu'il freine l'émission de gouttelettes potentiellement infectantes. On verra d'éminents spécialistes se prononcer dans le même sens, notamment Nathan Clumeck (CHU Saint-Pierre, professeur émérite à l'ULB) et Jean-Luc Gala (CHU Saint Luc, Professeur à UCLouvain) qui, face à l'incurie des autorités fédérales, mettront en ligne un patron pour réaliser un masque en tissu. Aujourd'hui, la question n'est toujours pas tranchée. Pour une raison très simple : on n'en a pas assez.

Alors, le sursaut de la population s'enclenche : des dizaines de couturières confinées à domicile sortent leur machine à coudre de l'armoire et se mettent à confectionner des masques. En récupérant toute espèce de tissus (plus ou moins appropriés) et en développant une réjouissante créativité de toutes les couleurs. Dans les merceries à peine rouvertes, ce sera la chasse aux élastiques. Vraiment, les gens ne sont ni stupides ni manchots. Même des hommes s'y mettent. Dans les prisons, où les surveillants et les détenus (parfois à trois dans une cellule de 9 mètres carrés) ne disposent d'aucun moyen de protection, on s'y met aussi avec l'accord de Directeurs éclairés : de petites équipes maintenant bien rodées produisent leurs trois cent masques conformes par jour. De mini-entreprises s'improvisent ici et là. Parfois un peu de préoccupation commerciale, mais surtout beaucoup de solidarité et de générosité. Même les plus aveugles des politiques doivent comprendre qu'il leur faut reprendre l'initiative.

Or, notre médicale Maggie s'est avérée aussi nulle en commerce qu'en science. Bien entendu, dans le monde entier, c'est la chasse aux masques, aux tests, aux respirateurs. Et tous les margoulins sortent du rang, flairant la bonne affaire et/ou la grosse arnaque. Après la connerie, voici venue l'escroquerie. Une commande pour dix millions de masques a été passée à en Turquie. Ils devraient être livrés le vendredi 13 mars. Ô date funeste ! Voilà, dimanche 15 au soir, le Cabinet de la Ministre de la mauvaise santé obligé de communiquer : « *Le fournisseur a encore jusqu'à minuit pour livrer les masques, mais la chance que cela arrive est minime. Il est possible (sic) qu'il soit question de fraude de la part du producteur de masques en Turquie* ». Il apparaîtra que ledit producteur démarchait tout azimut, mais s'escamotait dès qu'un hôpital – plus avisé que la Ministre – lui demandait de fournir un échantillon. Il restera au SPF Santé public à déposer une plainte auprès du Procureur du Roi (Bruxelles, pas Ankara).

Du coup Sainte Sophie a compris qu'elle risquait de perdre sa canonisation (sauf peut-être à Constantinople-Istanbul), et a rapidement viré du bleu au rouge. La situation est gravissime : au tout neuf CHC du Mont Léglia qui domine Liège, où un soignant en soins intensifs utilise six masques par jour, il en reste pour deux jours, tandis qu'au CHR Marie Curie à Charleroi, où l'on rationne à un masque pour jour, il faut tenir six heures sans boire, ni manger, ni aller aux toilettes (témoignages d'infirmières). La Première Ministre transfère la responsabilité de

la fourniture de tous les équipements, masques, tests, respirateurs, à Philippe De Backer (lui aussi VLD), jusque-là Ministre plutôt discret (il s'occupait entre autres de la mer du Nord). Celui-ci désigne cinq *task forces*.

### 1.2. ... et des tests

Vient alors le moment le moment des grandes promesses, tandis que s'ouvre une autre saga, celle des tests. Évitant soigneusement de critiquer sa *partijgenoot* Maggie, avec laquelle il a « *toujours collaboré* », Philippe De Backer assure (notamment dans *Le Soir* des 28 et 29 mars), en outre, que « *on a presque reçu 17 millions de masques* », que « *on a d'un stock stratégique de 300 respirateurs* », et surtout « *qu'on passera dès le début de la semaine prochaine à une capacité de 2.000 à 10.000 tests en Belgique* ». Par jour, par mois, par an ? Et puis, « *on a le deuxième test antigène rapide qui donne un résultat en quinze minutes* ». Quand il poursuit : « *Ce testing sur les anticorps n'est pas encore totalement fiable, mais il permettra bientôt d'identifier ceux qui ont développé une immunité et pourront donc retourner au boulot* », il relaye clairement la préoccupation du VOKA de faire reprendre le travail au plus tôt, sans attendre même le pic de l'épidémie. Qui a dit que les libéraux étaient *aux ordres du patronat* ?

Il va être battu par son coreligionnaire francophone, le Ministre fédéral du budget David Clarinval (MR). Découvrant que « *on vit une crise comme on n'en a plus connu depuis... 1929* » et prévoyant un déficit de l'État de 24 milliards au moins, tout en ajoutant « *qu'il faut impérativement permettre aux entreprises de pouvoir passer le cap de la crise* », Clarinval (dans *Le Soir* des 4 et 5 avril) n'hésite pas à promettre « *dans très peu de temps, dans quelques jours, 40 à 50.000 personnes testées en 24 heures* ». Heureusement qu'il enchaîne par des considérations moins précises, du genre : « *On parle de la fin du libéralisme... Il ne faut pas confondre avec le libéralisme sauvage... Dans le libéralisme, le nôtre, l'État doit exercer ses compétences* » et qu'il nous conseille de relire Adam Smith auquel il attribue un souci pour la sécurité sociale (sans doute à Édimbourg, en 1776, dans *The Wealth of Nations* !). Selon les journaux, deux mois plus tard, en plein déconfinement, on teste moins de 10.000 cas par jour.

Philippe De Backer annonçait pour sa part le 29 mars : « *On va pouvoir passer par les universités, des entreprises de biotechnologie et pharmaceutiques* ». En fait, il se serait surtout adressé à ces dernières, soit GSK, UCB et Janssens Pharmaceutica, qui testent automatiquement (il suffit d'appuyer sur le bouton) grâce à de nouveaux réactifs mis au point par l'unité Covit 19 de l'Université de Liège. Là son coordinateur, le Professeur Fabrice Bureau nous apprend (le 6 avril) que ce qui coince, c'est la logistique : « *Si l'on passait du jour au lendemain à 20.000 tests, nous aurions probablement des résultats faux* ». Manque d'écouvillons (les cotons-tiges qu'on enfonce dans le nez), tubes cassés, mal étiquetés ou perdus... On n'atteindra 9.000 tests qu'un seul jour, le 23 avril. Pire, à entendre le professeur Frédéric Cotton, chef du service de chimie médicale du LHUB-ULB (qui sert les hôpitaux universitaires publics bruxellois), le Ministre aurait écarté les labos universitaires, agréés et compétents, au profit du consortium privé.

Toutefois, ce que l'on retiendra lorsque le moment sera venu d'écrire l'histoire du Coronavirus en Belgique, c'est la grande promesse de Sophie Wilmès qui, le vendredi 24 mars, « *après*

*avoir passé plus d'un quart d'heure à expliquer la nécessité de porter le masque dans l'espace public et l'obligation de le faire dans les transport en commun pour les plus de douze ans, détaillant la manière de le porter, de le laver »* rapporte dans *Le Soir* du lendemain notre consœur Béatrice Delvaux, « *a surtout garanti, au nom du gouvernement fédéral et des entités fédérées, que chaque citoyen recevra gratuitement une protection en tissu normé couvrant la bouche et le nez, et deux filtres* ». Et l'éditorialiste en chef du quotidien bruxellois de s'interroger : « *Comment les autorités publiques vont-elles pouvoir respecter un engagement sur lequel elles sont en échec depuis des semaines ?* » Et de conclure : « *La population ... ne pardonnera plus de manquer d'outils basiques pour se protéger* ». Voilà on meûs, on ratind todi.

### 1.3. La saga se poursuit...

C'est qu'ils ont eu encore bien des malheurs, nos chasseurs fédéraux de masques. C'est qu'il faut vérifier qu'ils sont conformes aux normes européennes.

#### *L'armée en renfort*

Une procédure simplifiée, dite (en globish !) *Alternative Test Protocol*, existe bel et bien. Trois labos belges sont agréés : deux pour les FFP2 (*Mesura* à Anvers et *Idewe* à Heverlee), un pour les chirurgicaux (*Centexbel* à Grâce-Hollogne). Résultats : 25 % des chirurgicaux ont dû être dégradés ; pour les FFP2 (censés arrêter tout virus), ce sont entre 36 et 40% qui sont recalés. Entretemps, les Communes, elles, se débrouillent : la très rurale Ohey la première, et puis Juprelle et Courcelles, ensuite Saint-Josse et Auderghem, distribuent des masques à leurs habitants. Enfin les ASBL Liège-Métropole et Charleroi-Métropole vont en fournir l'une 900.000, l'autre 600.000, avec l'appui financier du gouvernement wallon. Tandis que le Flamand commande de son côté. Et il est de beaux esprits qui préconisent la refédéralisation de la santé parce que ce serait *plus efficace*. Sans rire.

Car il y a de quoi en rire. Le 27 avril dernier, le Gouvernement - cherchant désespérément les masques qu'il avait promis à tout le monde - charge la Défense de les trouver. Le nouveau Ministre Philippe Goffin va faire tout ce qu'il peut. L'Armée s'en occupera. Pas le temps pour un appel public, ce sera *une procédure négociée sans publication*. Cahier des charges : des *masques buccaux réutilisables en étoffe*, aux normes belges, couleur neutre, prix maximal 2,50€pièce, par dizaine de millions. Le 2 mai, l'armée a sélectionné 41 fournisseurs potentiels, offres rentrées le 4 mai. Le 5, on passe commande à la firme gantoise *Tweeds & Cottons* et à une société luxembourgeoise nommé *Avrox*. Quoi de plus rassurant que le petit voisin Grand-ducal ? Ah oui ! L'adresse à Luxembourg d'*Avrox* s'avère être une simple boîte aux lettres (logée chez un cossu bureau comptable). Point d'atelier ni de personnel. Objet social : « *Toutes activités commerciales* ». Il y a trente sociétés belges qui s'étaient dites intéressées.

Derrière la façade fantôme, trois noms : Hamzeh Talhouni, 34 ans, fils d'un millionnaire jordanien, héritier d'hôtels cinq étoiles dans son pays, un fonds d'investissement aux îles Caimans, passionné de yachts de luxe et d'actrices américaines ; Laurent Héricord, Français, jusqu'il y a peu propriétaire du Mocca un restaurant bien situé sur La Croisette à Cannes ; enfin,



Brice Erniquin, Luxembourgeois, prétendu agent de joueurs de football, dirigeant d'une société de commerce de métaux en liquidation. Ces trois spécialistes de l'industrie textile étaient censés livrer 15 millions de masques d'ici le 24 mai. Une facture de 45 millions d'Euros. Heureusement l'Armée a été prudente : pas d'acompte, paiement dix jours après livraison, amende en cas de retard, droit d'aller visiter les installations de production. Où ça ? Ils devaient aussi envoyer cinq échantillons sept jours après la commande, soit le 12.

Mais ce n'est pas tout, car les masques auraient dû être livrés le 24 mai. Ils ne l'ont pas été. Dans ce cas de figure, s'appliquait une pénalité égale à 5 millions € aux dires du ministre. Faisons les calculs : 15 millions de masques à 2,5€ le masque, cela donne un total de 37,5 millions d'euros. Il faut en soustraire l'amende de 5 millions. Reste donc 32,5 millions € soit 2,17 euros la pièce.

Or, le journal *Le Soir* nous a appris que les offres concurrentes à celles d'Avrox proposaient, pour la plupart, un prix à l'unité se situant entre 0,67 et 1,99 euro. Le bénéfice de la drôle de société reste donc substantiel, malgré l'amende. Comme dit un slogan publicitaire bien connu, "quand je compare, je vois la différence". Pas le ministre Goffin, manifestement.

### *Derniers rebondissements...*

O hommes (et femmes) de peu de foi : ils ont fini par nous arriver les 15 millions de masques attendus par notre Armée et son libéral Ministre. Avec deux semaines de retard sans doute, mais avec la féroce concurrence qui assaillait le fabriquant vietnamien, à en croire deux sur trois des administrateurs de la luxembourgeoise firme Avrox, ce serait une véritable performance. Dernier petit problème : alors que tous les épidémiologistes préconisent le lavage en machine à 60°, la notice y jointe préconise de les laver à la main à 30°. Trop peu pour tuer le virus selon l'OMS. Bref, c'est de la camelote. Les joyeux vendeurs répliquent qu'ils ont essayé : on peut les laver 25 fois à 60° - mais pas 30 fois. L'Association pharmaceutique belge (APB) s'est interrogée : les pharmaciens peuvent-ils distribuer un tel masque ? Sous pression gouvernementale, ils ont fini par le faire, par tranches d'âge. Trois mois trop tard. Nous pourrions toujours le mettre au mur, entre le portrait de Sophie Wilmès et celui de Philippe Goffin...

Et ces respirateurs, équipement indispensable aux soins intensifs pour sauver quelques vies ? En mars, on en avait recensé 2.016 en territoire belge (y compris ceux des écoles d'infirmières). En acheter plus ? Le seul producteur allemand, la firme *Dräger* (qui ne conçoit que l'informatique et assemble les pièces venues... de Chine) déclare forfait : il vient de recevoir de Berlin une commande de 1.000 unités. Son unique concurrent européen est suisse et demande trois à quatre mois de délais. Heureusement, il s'est trouvé un sous-traitant namurois de l'aéronautique qui entrepris – sans vrai intérêt commercial – de dessiner et fabriquer des pièces de rechange « dont il espère qu'elles ne devront pas servir, mais qui seront là ». De braves gens. À Bruxelles, au CHU Érasme, pour l'aide respiratoire ordinaire (pas pour intuber), on en est réduit à utiliser des respirateurs de plongée sous-marine. Où est le stock *stratégique* ? À défaut, les médecins en sont à faire un tri entre qui a une chance de survivre et qui doit mourir.

Car, il faut oser maintenant le dire : si on a échappé – parfois d’extrême justesse – à la saturation des services de réanimation dans nos hôpitaux de Belgique, c’est parce que on a renoncé, ou plutôt refusé, d’y transférer systématiquement toutes les personnes atteintes qui résidaient dans les maisons de repos. En fonction des facteurs de risques, dits joliment *de co-morbidité*, largement liés à l’âge des patients, sachant que pour avoir une chance de leur sauver la vie, il fallait les maintenir, en coma artificiel, sous respirateur pendant fréquemment trois ou quatre semaines. Malgré les 300 exemplaires en réserve dont se vantait le très optimiste Ministre De Backer, notre dispositif hospitalier aurait été totalement noyé. Sous Hérode, Roi d’Israël protégé par l’armée romaine, on aurait massacré les nouveau-nés d’un an ; sous Philippe, Roi des belges largement protégé par l’Otan, on aura laissé mourir les plus de septante ans. Heureusement qu’on n’arrête pas le progrès ! Celui de la médecine ou celui de la morale humaine ?

#### **1.4. Le scandale des maisons de repos**

Soit par contrainte sociétale, parce que la vie moderne a modifié les relations intergénérationnelles, soit parce que des soins récurrents trop particuliers et trop lourds requièrent un personnel soignant averti, nos aînés n’ont trop souvent que la vie communautaire en maison de retraite comme ultime avenir.

Bien que la pandémie soit encore loin d’être résolue aujourd’hui, nous pouvons déjà conclure, qu’en Belgique, les maisons de repos et de soins ont particulièrement été frappées par le fléau : en effet, plus de la moitié des décès recensés l’ont été dans des structures dédiées aux aînés. Très précisément, au 2 juin 2020, d’après Sciensano, il y avait 9522 décès dus au Covid-19 recensés, dont 4813, soit 51%, dans les maisons de repos. C’est en partie à cause de la surmortalité dans ces établissements que la Belgique obtient le titre peu enviable de la nation ayant enregistré le plus de décès par nombre d’habitants. Cela cependant, c’était avant. Depuis lors, on sait que le nombre des personnes décédées, âgées ou malades résidentes en maisons de repos et lié au coronavirus, n’est désormais plus de 50% mais de près de 70% comparé au nombre total des décès en Belgique causés par cette pandémie. Dès lors, l’hécatombe est plus grave qu’annoncée. Aux personnes décédées dans les résidences, il faut en effet ajouter celles d’entre elles qui sont mortes à l’hôpital. Un tel bilan fait mal, très mal.

Pourtant, dès le 17 mars, au tout début de l’apparition de cette maladie dans nos foyers, les responsables du secteur des séniories avaient demandé une priorité de fourniture tant au niveau du matériel de protection que des tests au vu de la vulnérabilité et de la comorbidité de leurs pensionnaires.

De par la déficience de sa réponse, l’autorité politique, en particulier fédérale, porte une lourde responsabilité des conséquences connues à cette heure. D’abord, par le manque de prise en compte du danger qui menaçait depuis la fin de l’année précédente ; ensuite par l’imprévoyance dans la gestion des stocks et du matériel nécessaire ainsi que de son renouvellement ; par l’imprévoyance encore quant aux possibilités intrinsèques de pouvoir assurer son propre approvisionnement en cas de pénurie internationale. Enfin, cette autorité, prise au piège et dans la débâcle, craignant un débordement dans les hôpitaux où les voix de la révolte s’élevaient

plus fortes encore, ont fait preuve de l'inconcevable lâcheté de ne pas venir en aide en temps utile aux plus faibles, à celles et ceux qui en avaient pourtant le plus besoin et qui ne pouvaient pas, cognitivement ou physiquement, adopter les attitudes nécessaires à leur protection individuelle.

Le manque d'actions, et ce malgré le confinement de ces institutions de repos et de soins, a permis les contaminations croisées entre tous les intervenants, personnel administratif, personnel soignant, résidents et particulièrement ceux qui souffraient de désorientation. En particulier, les tests sont arrivés bien trop tardivement. Ils autorisent aujourd'hui un meilleur cohortage ; ils auraient permis alors d'apaiser l'incendie qui ne serait jamais survenu s'ils avaient été utilisés plus tôt. Mais sous la cendre, la braise tue encore.

Oui, nous le disons, ceux qui malgré tout sont encore encensés par leurs supporters pour la gestion de la crise, sont en réalité responsables d'euthanasie passive. Une personne âgée qui meurt, c'est, dit-on, une bibliothèque qui brûle ; dans ce cas, il y a eu trop de beaux livres partis en fumée (sic).

#### **Témoignage : l'enfer des maisons de repos**

Je regarde par la fenêtre cet arbre si joli. Les rayons du soleil lui donnent un air tellement majestueux. Une brise souffle sur ses feuilles qui bougent en harmonie. Quel spectacle magnifique ! Pour ma part, je suis confiné dans ma chambre, car j'habite dans une résidence pour personnes âgées. Un home !! comme ils disent...Mis à part cette fenêtre où passe de la lumière, ma vie n'est faite que de couloirs sombres et d'ennuis. Je ne peux plus sortir de ma chambre.

Il m'arrive parfois d'oublier où je suis. Quand cela se produit, le personnel soignant vient me ramener. C'est pour mon bien, qu'ils disent, car dehors, il y a le coronavirus. Qu'ils sont gentils, attentionnés et courageux ! Je les écoute, car je ne veux pas être un fardeau pour eux. Toutes ces personnes qui se battent pour nous soigner ont tellement à faire.

J'allume très rarement la télévision dans ma chambre, parce que ça me fait peur. J'entends des paroles désespérantes, les mêmes qui se murmurent dans les couloirs de ma résidence. J'entends que dans mon pays, on ne fait pas tout ce qu'il faut pour soigner les personnes âgées. "Ils" disent que nous sommes trop vulnérables, que pour mon voisin de chambre, il n'y avait rien à faire. J'ai appris que ceux qui nous soignent dans cette résidence, n'ont même pas les moyens d'assurer leur propre sécurité.

Je referme la porte de ma chambre, car j'ai peur. La mort rôde partout dans les couloirs. Je me retourne et aperçois par la fenêtre des nuages noirs cacher le soleil. Mon arbre se teinte de gris. Pourquoi mon pays m'a-t-il abandonné, moi qui ai tant travaillé pour lui ?

#### **1.5. « Alles voor Vlaanderen » (tout pour la Flandre)**

Ce n'est un secret pour personne. La Flandre est majoritaire numériquement et politiquement en Belgique : ainsi, au Parlement fédéral, elle dispose de 87 députés sur 150. Elle ne s'est jamais gênée pour peser de tout son poids dans les décisions qui sont prises au plan fédéral et

ce, au détriment de la Wallonie. Cette règle se vérifie également dans la (non-) gestion de la pandémie par le gouvernement Wilmès (qui, rappelons-le, peut compter sur 24 députés flamands et 14 députés du MR, de l'autre côté). En voici quelques exemples, en commençant par les masques.

### *Trois exemples*

Comme on le sait, les masques FFP2 sont destinés aux professionnels de la santé en contact avec les personnes infectées par le coronavirus. C'est dire leur importance. Or, le journal *Le Soir* en date du 24 mars 2020, révélait que 73.200 masques de ce type avaient été réceptionnés à l'aéroport de Bierset. Surprise, 68.400 d'entre eux avaient pris le chemin de la Flandre, soit 93% du total.

La disproportion était tellement énorme que le ministre Open VLD des masques, De Backer, avait dû préciser deux jours plus tard que la Wallonie recevrait 30% desdits masques. Soit dit en passant, la population wallonne représente 32% de celle de la Belgique prise dans son ensemble...

Autre exemple, celui de l'attribution des subsides européens. Le 13 mars 2020, la Commission européenne publiait un communiqué qui proposait d'attribuer 37 milliards d'euros, au titre de la politique de cohésion, de sorte que les régions les moins loties puissent lutter contre la crise due au coronavirus. Elle précise également : « La Commission invite le Parlement européen et le Conseil à approuver rapidement cette proposition, afin qu'elle puisse être adoptée dans les deux semaines qui suivent. »

La philosophie de cette aide européenne est claire : il s'agit de permettre aux régions défavorisées de rattraper en quelque sorte les régions les plus riches. La Wallonie compte évidemment parmi les premières et la Flandre parmi les secondes. En conséquence, sur les 37 millions d'euros alloués à la Belgique, seize partaient vers la Wallonie et 6,5 millions vers le Nord. Rien que de très logique ! Pas pour tout le monde, notamment au Parlement flamand. Le chef de groupe Vlaams Belang, Chris Janssens, s'oppose totalement à cette clé et va même jusqu'à dire : « À la Wallonie les sous, à la Flandre les victimes » ! Jan Jambon, Ministre-président N-VA, lui emboîte le pas : « Une fois de plus, l'aide financière urgente de l'Europe ignore la Flandre (...) nous le bon élève de la classe, nous ratons chaque fois le coche. » (Source : *Le Vif*, 26/03/2020).

La N-VA entreprend alors une véritable campagne contre la proposition européenne. Le jeudi 26 mars, le Parlement européen vote en faveur de la création du fonds de 37 milliards. Les trois députés de la N-VA s'y opposent en compagnie d'un Tchèque et d'un Estonien d'extrême droite.

Au plan fédéral, la N-VA s'active également. Le Gouvernement flamand, dans son ensemble, fait savoir qu'il ne peut approuver la proposition. Il contraint de fait la Belgique à s'abstenir. Résultat : les vingt-sept membres de l'Union européenne approuvent le lundi 30 mars la création du fonds... à la seule exception de la Belgique qui s'abstient.

On voit clairement le mécanisme qui a joué : le Belang fait pression sur la N-VA, qui fait elle-même pression sur ses partenaires CD&V et OpenVLD, et le gouvernement flamand tout entier se retrouve sur la position du Belang. Il ne reste plus alors au gouvernement fédéral qu'à s'abstenir.

Autre exemple encore : les ordinateurs. À l'été 2019, une ASBL, appelée DigitalForYouth (en français, le numérique pour la jeunesse), est créée. Elle a pour objet social de venir en aide aux jeunes défavorisés en leur fournissant des PC reconditionnés, PC fournis par tout un chacun, particuliers aussi bien qu'entreprises. Précisons aussi que l'ASBL bénéficie de dons de la Fondation Roi Baudouin, institution tout ce qu'il y a de plus belge !

Avec le confinement, le nombre de demandes de portables destinés à l'école a explosé. Le ministre flamand N-VA, Ben Weyts, a alors mis un million d'euros sur la table de DigitalForYouth pour faire reconditionner 10.000 portables récoltés par l'ASBL. Ceux-ci ont alors pris le chemin de la Flandre. Par contre, pas un seul des ordinateurs portables acquis par l'ASBL au fil du temps, ne s'est retrouvé en Wallonie ou à Bruxelles !

### *Culture et enseignement...*

Une proposition de loi destinée à soulager le secteur culturel – les artistes – des conséquences de la crise du coronavirus avait été déposée par le PS et Ecolo-Groen. En bref, il s'agissait de mettre fin, de manière temporaire, à la diminution des allocations en cas de cumul entre des allocations de chômage et des revenus provenant d'une activité artistique.

Le 19 juin, la proposition a purement et simplement été renvoyée au Conseil d'État par quatre partis flamands. Devinez lesquels ? Une très belle alliance regroupant le Vlaams Belang, la N-VA, l'Open VLD et bien sûr, les chrétiens du CD&V. On n'aime vraiment pas les artistes dans ce curieux bloc flamand, encore moins lorsqu'ils sont Wallons.

Voici un dernier exemple qui montre comment la Flandre pèse de tout son poids pour infléchir les décisions fédérales dans le sens qui lui convient ou en fonction de ses propres intérêts. Pour ce faire, il faut d'abord préciser comment les décisions politiques se prennent depuis que Wilmès II a obtenu les pouvoirs spéciaux. Il existe en effet deux instances qui associent partis ou entités fédérées aux décisions de l'exécutif fédéral, ultra-minoritaire, rappelons-le. D'un côté, le Conseil National de Sécurité qui est élargi notamment aux Ministres-présidents des trois Régions ; signalons toutefois que ce Conseil n'engage pas formellement les entités fédérées, puisque leur représentant n'est « qu'invité ». De l'autre côté, il existe également le « kern + 10 ». Le « kern » comprend la première ministre et ses vice-premiers ministres. Le « +10 » signifie qu'y sont représentés également les dix partis qui ont voté les pouvoirs spéciaux. Cette instance, pur produit des circonstances et bel exemple de « compromis à la belge », se réunit tous les samedis... dans la discrétion en principe la plus totale.

Le vendredi 24 avril, un Conseil National se tient et propose un calendrier de déconfinement. Pour ce qui concerne l'enseignement, il est prévu que les maternelles ne rouvriront pas leurs portes, tandis que les primaires (et aussi le secondaire) le feront partiellement à partir du 18

## La Wallonie veut vivre

mai, moyennant un calendrier et des conditions à définir. Sophie Wilmès précise en effet que « chaque communauté aura la charge d'élaborer l'opérationnalisation de cette décision ».

La Communauté française se réunit le lendemain, soit le samedi 25 avril, et adopte une circulaire qui fixe le calendrier de la reprise des cours :

- le 18 mai, seuls les élèves de 6e primaire retrouveront les bancs de l'école avec un maximum de deux jours de classe par semaine ;
- le 25 mai, les élèves de 1ère et si possible, de la 2ème primaire pourront suivre un jour de classe maximum par semaine.

Par ailleurs, des conditions de sécurité sont également prévues, telles que tous les élèves dès la 6e primaire devront porter un masque ou une protection suffisante, tout au long de la journée. Le personnel d'entretien devra aussi porter des gants. Il faudra prévoir de l'eau, du savon, du gel hydroalcoolique. Il faudra aussi veiller au respect des gestes-barrière. De plus, il ne pourra y avoir plus de dix élèves en même temps, avec un enseignant, dans une classe et chacun de ces élèves devra disposer d'un espace de 4 m<sup>2</sup>. Autres restrictions : les distances devront être maintenues pendant les récréations, l'accès aux toilettes sera limité, etc.

Ces différentes mesures nécessitaient un gros effort de réorganisation et aussi de dépenses de la part des directions d'école. Cependant, le beau calendrier, savamment échelonné, va être mis en pièce par l'action du gouvernement flamand et spécialement, de la N-VA.

Depuis le début du confinement, l'organisation patronale flamande, le VOKA, demande une reprise rapide de l'activité économique. Mais pour que cette dernière soit possible, il faut que les enfants des parents susceptibles de retourner au travail retrouvent le chemin de l'école. La N-VA tient exactement le même raisonnement. Ainsi Bart De Wever a déclaré à plusieurs reprises qu'il ne faut pas sacrifier l'économie sur l'autel d'une lutte trop intense contre le virus. Le gouvernement flamand dominé par la N-VA n'est pas en reste et embraye immédiatement dans la même voie. Bref, l'économie avant l'humain.

C'est ainsi que le ministre de l'enseignement, le N-VA Ben Weyts, annonce le mercredi 20 mai que les jardins d'enfants et les primaires reprendront complètement à partir du 2 juin. Ce faisant, il agit de manière autonome, sans en référer à qui que ce soit. Pierre-Yves Jeholet a beau dire qu'il est mis devant le fait accompli, rien n'y fera : la solution avancée initialement par la Flandre sera adoptée, quoi qu'en pensent les parents, les syndicats, les enseignants et les directions d'école en Wallonie. Il reste désormais aux écoles primaires et maternelles à s'adapter dans la précipitation, à oublier la distanciation et, en définitive, à passer aux pertes et profits les dépenses consenties au préalable. Triste bilan.

Moralité : ce que Flandre veut, Wilmès et l'exécutif fédéral l'imposent. Tant pis pour les « junkies » wallons !

## Chapitre Deux. Vers une Grande Pandémie Économique ?

La crise économique due à l'expansion du Covid-19 est sans équivalent historique. Chronologiquement, elle a cependant été précédée par la Grande Récession de 2008-2009. Celle-ci est qualifiée de grande, parce qu'elle fut la plus sévère de toutes celles survenues depuis 1945.

### 2.1. La Grande Récession

Ses origines sont bien connues. Elles tiennent à la formation d'une bulle immobilière aux États-Unis, bulle qui éclata à l'été 2007, lorsque le prix des habitations cessa de croître. S'ensuivit alors une incapacité généralisée des emprunteurs, particulièrement ceux de mauvaise qualité, (qualifiés de « subprime »), à rembourser leur dette. Il serait trop long de développer comment cette crise, somme toute limitée, dans un segment du marché de l'immobilier a fini par ébranler l'ensemble du système financier jusque dans ses fondements. Le chaînon manquant de l'explication se situe dans ce qui est nommé la titrisation, c'est-à-dire l'utilisation des prêts hypothécaires pour « fabriquer » des titres adossés à ces prêts.

Toujours est-il que la récession concomitante à la crise financière survint dès décembre 2007 aux États-Unis avant de s'étendre à l'Europe et au Japon lors du deuxième trimestre de 2008. Elle fut amplifiée par la faillite de la banque Lehman Brothers en septembre 2008, qui menaça de faire chuter le système bancaire et financier international dans sa totalité. Le pire fut évité, les États intervenant massivement pour sauver leurs propres banques de la faillite. La récession – notons, c'est important, que la Chine et l'Inde y échappèrent – se prolongea pour les pays touchés jusqu'au troisième trimestre de 2009. D'après l'OCDE, en 2009, le Produit Intérieur Brut (PIB) réel, c'est-à-dire hors hausse des prix, a diminué de 2,5% aux USA, de 4% dans la zone euro et de 5,3% au Japon. Parallèlement, le taux d'inflation tombait en moyenne à un demi pourcent, tandis que le taux de chômage atteignait 8,2%. Autre indicateur important : le commerce mondial régressait pour sa part de 12,5% en 2009.

Puis vint la reprise au dernier trimestre de 2009. Elle s'avéra dans l'ensemble plutôt faible, mais elle le fut particulièrement dans la zone euro. En effet, la relance économique s'y produisit au moment même où la crise de la dette souveraine se manifestait, notamment dans les pays les plus endettés (ceux du GIPSI, à savoir Grèce, Irlande, Portugal, Espagne et, dans une moindre mesure, l'Italie). Le remède à cette crise de la dette appliqué par les autorités européennes – dirigeants, Commission et Banque Centrale Européenne (BCE) – tient en un mot : l'austérité. Cette dernière ne régla rien du tout, mais contribua à replonger la zone euro dans la récession en 2012-2013. L'évolution économique de la zone sur la période s'apparente ainsi à la lettre W : récession de 2008-2009, suivie d'une faible reprise en 2010-2011, puis nouvelle rechute en 2012-2013. C'est le phénomène du « double creux » (*double dip*).

Pour fouetter la relance, les banques centrales des USA et du Japon avaient pratiqué la politique dite de l'assouplissement quantitatif (*Quantitative easing* en anglais), qui consistait à acheter des titres. Par exemple, dès septembre 2012, la Réserve fédérale américaine (la Fed en abrégé) avait lancé son programme QE3 et racheté 85 milliards (en dollars) de titres chaque mois

jusqu'à octobre 2014. Finalement, la BCE s'engagea à son tour dans un tel programme, officiellement pour juguler les menaces de déflation, c'est-à-dire de baisse du niveau général des prix, en mars 2015. Ce programme (dénommé *Expanded Asset Purchase Programme*, EAPP, soit « programme élargi d'achat d'actifs ») revenait à acquérir chaque mois des titres, pour un montant de 60 milliards d'euros. Il était en principe très limité dans le temps, mais il durera pendant 4 ans. La composante la plus importante de l'EAPP était constituée par l'achat d'obligations publiques, un sous-programme connu sous le nom de « *Public Sector Purchase Programme* » (PSPP). Il représenta au total plus de 80% des achats de la BCE. L'objectif était évidemment de soulager les États fortement endettés et plus prosaïquement, de sauver l'euro. Le tableau 1 montre toutefois que la répartition des achats correspond en réalité au poids politique des différents pays de l'eurozone, l'Allemagne et la France se taillant la part du lion.

**Tableau 1. Détention PSPP par la BCE (milliards d'euros ; mai 2019)**

Allemagne	518,4
France	418,1
Italie	366,5
Espagne	256,6
Pays-Bas	114,7
Belgique	73,6

Source : BCE

Parallèlement à l'assouplissement quantitatif (QE), la BCE prenait le 2 juin 2014 la décision d'abaisser son taux de dépôt à -0,10%, l'amenant ainsi en territoire négatif. Clairement, cela signifiait que les banques devaient payer pour déposer leurs fonds auprès de la BCE. Du jamais vu ! Par la suite, le taux en question sera amené, en trois étapes, à -0,4%. (En septembre 2019, il a encore été abaissé d'un dixième de pourcent.) La BCE espérait que cette politique pousserait les banques à prêter davantage au secteur privé et donnerait ainsi un coup de fouet à la croissance économique.

## 2.2. La montée des tensions (2018-2019)

Dès le 22 janvier 2018, Trump introduit des taxes douanières sur les machines à laver et les panneaux solaires chinois. D'autres taxes seront imposées par les USA dans les deux mois qui suivent. La Chine réagit alors en publiant une liste de 128 produits sur lesquels elle entend prélever des droits à hauteur de 15 et 25%. Le 1<sup>er</sup> juin, ce sont des produits européens, dont l'acier et l'aluminium, qui sont taxés par Trump.

C'est le début d'une guerre commerciale qui se poursuit aujourd'hui et qui a évidemment pour conséquence immédiate de réduire la progression des échanges internationaux.

**Tableau 2. Volume des exportations de marchandises (variations annuelles en %)**

	2017	2018
Économies développées	3,6	2,1
Europe	3,7	1,6
Asie	6,8	3,8

Source : OMC



## La Wallonie veut vivre

Proportionnellement, ce sont l'Europe et l'Asie (donc la Chine) qui ont été les plus touchées par les mesures protectionnistes américaines. Cela étant, les mesures de rétorsion prises par les Chinois et les Européens embarrassaient les États-Unis, tout spécialement dans les secteurs de l'automobile et de l'aviation. C'est ainsi que General Motors annonça, en novembre 2018, la suppression de milliers d'emplois pour rester compétitif. De même, le géant américain des airs, Boeing, consécutivement à la guerre commerciale, mais aussi aux crashes successifs du 737Max, fut contraint de réduire sa production.

Le ralentissement économique se généralise ensuite à l'échelle mondiale, ainsi que l'indique le tableau 3 :

**Tableau 3. Taux de croissance du PIB réel par rapport au trimestre précédent (CVS)**

	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019
Zone euro	0,5	0,1	0,3	0,1
... dont Allemagne	0,5	-0,2	0,3	-0,1
Japon	0,6	0,5	0,0	-1,9
USA	0,8	0,5	0,5	0,5

Source : OCDE

Au vu de ce tableau, il est clair que l'Allemagne et le Japon étaient déjà au bord de la récession à la fin de l'année 2019. Le ralentissement est moins accentué aux USA, encore que si l'on observe l'évolution de la production industrielle américaine (en pourcents) sur les quatre derniers mois de 2019, soit -0,3 ; -0,4 ; 0,9 ; -0,4, on aboutit exactement à la même conclusion.

En ce qui concerne la Chine, le problème est que ses statistiques ne sont pas très fiables. Dès lors, on se contentera de se référer à un indicateur plus qualitatif dressé par l'OCDE et qui est l'indicateur composite avancé destiné à anticiper les fluctuations économiques.

**Tableau 4. Indicateur composite avancé (Chine, 2019)**

Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
99,1	99,0	98,9	98,7	98,5	98,3	98,1	97,9

Source : OCDE

Pour interpréter correctement l'indicateur, il faut se rappeler que s'il diminue tout en étant inférieur à 100, alors il y a ralentissement de l'économie, ce qui est le cas ici.

Au total, avant même la survenance de la crise due au Covid-19, il y avait un net ralentissement de la croissance, de surcroît généralisé à l'échelle mondiale – une première historique. Il faut ajouter que l'augmentation des PIB postérieure à la Grande Récession a été obtenue au prix d'un endettement considérable du secteur public, mais encore plus du secteur privé, c'est-à-dire des ménages et des sociétés non financières, comme le prouvent les données suivantes :

**Tableau 5. Dette du secteur privé (2018 ; en pourcent du PIB)**

Allemagne	Belgique	France	Japon	Luxembourg	Pays-Bas	USA
154,13	252,91	266,47	223,83	485,07	298,57	211,76

Source : OCDE

Au vu de ces chiffres, il est certain que la dette du secteur privé est partout considérable, la Belgique étant bien classée à cet égard, si l'on peut dire. La Chine d'après le FMI aurait –

toujours le problème de ses statistiques biaisées ou non fiables – un taux d’endettement (en proportion de son PIB) égal à 53% pour les ménages et à 153,8% pour les entreprises non financières. Pour cette dernière catégorie, elle est véritablement championne mondiale.

### 2.3. La récession est bien là !

Techniquement, une récession se définit par une baisse du PIB réel (hors hausse des prix, répétons-le) pendant deux trimestres successifs. Les mesures de confinement ayant été introduites en mars de cette année, il est donc un peu tôt pour juger de la présence ou non d’une récession dans les principales économies. Pour autant, il y a deux exceptions à la règle qui vient d’être annoncée : la Chine et l’Allemagne. La première a en effet enregistré les premiers cas d’infection par le Covid-19 en novembre-décembre 2019. Dès lors, le recul du PIB enregistré lors du premier trimestre 2020 est plus significatif de ce qui nous attend. Ce recul est énorme, puisque par rapport au quatrième trimestre de 2019, il se monte à 33,8% (source : Haver Analytics). En d’autres termes, le PIB chinois s’est abaissé de plus d’un tiers entre le quatrième trimestre 2019 et le premier trimestre 2020 !

La seconde exception est celle de l’Allemagne. On l’a observé – voyez le tableau 3 –, celle-ci a enregistré au dernier trimestre de 2019 une diminution de son PIB réel, égale à 0,1%. Ce dernier s’est encore abaissé de 8,6%, en taux annualisé, lors du premier trimestre 2020 (source : Haver Analytics). L’Allemagne est donc le premier pays de la zone euro à être entré en récession.

Les autres suivront bientôt. Pour information, voici quelques données sur le recul du PIB réel lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 – relativement au trimestre immédiatement antérieur – dans quelques pays et zones économiques :

**Tableau 6. Variation du PIB réel lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 (Taux annualisé)**

USA	Japon	Zone euro	France	Espagne	Italie	Belgique
-4,8	-3,4	-14,2	-21,4	-19,4	-17,7	-14,7

Source : Haver Analytics

Nul doute, à l’examen de ces chiffres, que l’ensemble de l’économie mondiale sera précipitée dans une grave récession lors du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 et forcément, durant toute cette même année au minimum. À la différence de celle de 2008-2009 cependant, nul pays n’y échappera et tous les continents seront impactés dans une mesure plus ou moins grande. Elle revêtera donc un caractère véritablement mondial et le commerce international s’en trouvera fortement affecté.

Pourquoi une récession aussi profonde advient-elle ? La réponse tient évidemment au développement de la pandémie dans toutes les parties du monde. Le confinement engendre en effet deux chocs très différents : un choc d’offre d’un côté, dû à l’arrêt de l’activité économique consécutif au confinement ; un choc de demande d’un autre côté, causé par la baisse de (presque) toutes les composantes de la demande globale. Pour mieux comprendre ce dernier point, on utilisera des données relatives à la Belgique provenant de la Commission Européenne et rapportées par la National Bank of Belgium (BNB en français). (Il ne faut pas accorder trop d’importance aux prévisions proprement dites, qui sont susceptibles d’être fortement revues, mais bien aux grandes tendances qu’elles révèlent.)

**Tableau 7. PIB et dépenses globales en Belgique (prévisions 2020)**

Consommation	Adm. publiques	Investissements	Exportations	Importations	PIB volume
-6,9	2,8	-15,3	-10,6	-10,2	-7,2

Source : NBB, Indicateurs économiques, 2020-21, 20-05-2020

Voyons d’abord la consommation privée. Le confinement représente pour de nombreuses catégories sociales, depuis les travailleurs en chômage temporaire – au nombre de 1.130.000 en avril, qui ne perçoivent que 70% de leur salaire antérieur – jusqu’aux indépendants privés de toutes rentrées financières. Ces diminutions de revenus se traduisent par une réduction immédiate de la consommation des biens et services.

La composante « investissements » marque encore davantage le pas que la consommation. Jouent en ce sens deux facteurs principaux. D’une part, le risque de faillite conduit beaucoup de sociétés à différer leurs investissements. D’autre part, lorsque la demande globale, en particulier la consommation, s’effondre, de nombreux investissements ne sont tout simplement pas réalisés. Ces deux facteurs se conjuguent pour brider l’investissement global. C’est ce que confirme une enquête de la Banque nationale.

**Tableau 8. Enquête sur l’investissement**

Report		Pas d’investissement	Pas de report de l’investissement
2021	Plus tard		
30%	33%	23%	14%

Source : NBB

Au total, 63% des entreprises sondées reportent leurs investissements à des jours meilleurs et seules 14% d’entre elles maintiennent leurs décisions antérieures. Pas étonnant que dans ces conditions, l’investissement global enregistre une baisse prononcée.

Par contre, la composante publique de la demande (= administrations publiques dans le langage de la comptabilité nationale) connaît, elle, une hausse, modérée, mais réelle. Cet effet positif est logique, puisque l’État est amené à intervenir assez massivement pour atténuer les conséquences du confinement et soutenir l’économie. À cet égard, les dépenses fédérales les plus significatives relèvent, par ordre d’importance, de deux domaines principaux : d’une part, le chômage temporaire qui, en avril 2020, a concerné 1.130.135 travailleurs ; d’autre part, le droit-passerelle pour les indépendants (de mars à juin), qui leur fournit un revenu de remplacement en suite des fermetures dues au Covid-19. S’y ajoutent les dépenses diverses des entités fédérées, telles que, par exemple, la prime versée aux entrepreneurs contraints de fermer leurs portes.

Reste à dire un mot de la composante « échanges extérieurs ». Ce qu’un pays importe dépend évidemment de son niveau d’activité : par exemple, plus une économie croît et plus elle aura besoin de pétrole, etc. Les importations du pays X sont donc une fonction directe de la croissance de son Produit Intérieur Brut (PIB). Les exportations de X, elles, sont les importations d’autres pays, Y, Z, etc., et dépendent, bien sûr, du comportement du PIB dans Y, Z, etc. Autrement dit, il y a une interdépendance générale entre les composantes du système commercial international. Comme la récession présente un caractère mondial, il est logique que les exportations et importations de tous les pays soient orientées – et même fortement – à la baisse. C’est ce que l’on a pu constater à la lecture du tableau 7, les exportations et

importations diminuant respectivement de 10,6% et 10,2%. Toutefois, l'effet négatif final sur la balance courante est faible : il est égal à 0,4%, soit la différence entre les variations des exportations et importations.

Il ressort de ces développements que le comportement de la consommation privée et de l'investissement constitue les facteurs explicatifs essentiels de l'actuelle récession.

## 2.4. Au-delà de la querelle des lettres : V, U, L ou I ?

Est-ce grave Docteur ? Cette interrogation soulève en réalité deux questions : quelles seront l'ampleur et la profondeur de la récession ? Quand se produira la reprise ? Ces questions sont en partie liées, mais autant dire qu'à ce stade, il est impossible de répondre à la seconde d'entre elles. On peut, par contre, se faire une opinion fondée sur l'importance du recul économique.

De ce point de vue, nombre d'économistes ont pris l'habitude de désigner la forme du mouvement cyclique par quelques lettres, dont voici la signification :

- V : la récession est brutale, un point bas est atteint et l'expansion se produit sans plus attendre et de manière vigoureuse ;
- U : la contraction économique est importante, mais avant que la reprise ne s'opère, il y a une phase de stagnation plus ou moins prolongée ;
- L : la différence par rapport au profil précédent tient dans le fait qu'il n'y a pas de réelle reprise et que la stagnation perdure ;
- I : la récession est brutale et très profonde ; elle est de plus susceptible de se prolonger dans le temps.

C'est cette dernière possibilité qui paraît la plus vraisemblable. Certes, l'État fédéral peut encore tenter de « fouetter » l'activité économique pendant quelques mois, mais il sera inexorablement contraint par un déficit budgétaire qui va galopant. Voyons en conséquence quels sont les données prévisionnelles qui plaident en faveur d'un scénario du type I, en commençant par celles relatives à la consommation globale.

Par définition, le chômage temporaire n'a qu'un temps. Aussi la question est-elle de savoir combien de ces chômeurs retrouveront leur emploi. Sachant qu'ils sont plus de 1.130.000 à se trouver dans cette situation précaire, si l'on se fonde sur l'enquête de la Banque nationale, 20% d'entre eux risquent de se retrouver sans travail. Ce sont donc approximativement plus de 200.000 personnes qui émargeront ainsi au chômage pur et simple.

Si l'on se place à présent du côté des indépendants, une autre enquête réalisée par la BNB en date du 12 mai 2020 montre l'ampleur des dégâts à venir.

**Tableau 9. Pourcentage de répondants qui considèrent que leur faillite est probable ou très probable selon les branches les plus affectées**

Arts et événements	Équipements de transport	Branche de l'Horeca	Bois, papier et impression	Branche de l'immobilier
39%	25%	24%	13%	12%

Source : BNB-NBB

En ce qui concerne plus spécialement l'horeca, une enquête de la société Graydon, rapportée par *L'Echo* (30/05/2020, p.17), permet d'affirmer que près de 60% des commerces, hôtels et

restaurants sont aujourd’hui au bord de l’asphyxie. Dans l’hypothèse où une réouverture (partielle) interviendrait le 7 juin et que les indépendants du secteur n’enregistrent, jusqu’au 31 août, que 50% de pertes par rapport à leur chiffre d’affaires habituel, 23% des établissements fermeraient leurs portes. Ce qui, dès que les tribunaux de commerce fonctionneront à nouveau, aboutira à une déferlante de faillites dès septembre.

Voyons à présent ce qu’il en sera de l’investissement. À cet égard, on a déjà donné – au tableau 8 – les résultats de l’enquête de la BNB qui concluait que 63% des répondants différeront leurs projets d’investissement à 2021 ou plus. Il est intéressant de compléter ces données par celles provenant d’une dernière enquête réalisée par la société de consultance EY. Celle-ci porte sur les investissements étrangers en Europe et donc également en Belgique. D’une manière générale, près de 9 entreprises sur 10 veulent reporter ou annuler les projets d’investissement décidés pour 2020. Dans le détail, 15% des sondés les retardent jusqu’à 2021 ou plus tard encore, 23% leur font subir d’importantes réductions et 51% des diminutions moins drastiques.

L’ampleur de la récession dépendra également de l’évolution du commerce mondial. Voici, sur le sujet, les prévisions de l’Organisation mondiale du Commerce (OMC) fondée sur deux scénarios : optimiste et pessimiste.

**Tableau 10. Projections du commerce des marchandises en volume (variations annuelles en pourcents)**

Donnée historique 2019	2020 optimiste	2020 pessimiste
-0,1	-12,9	-31,9

Source : OMC

Deux éléments ressortent de ce tableau : d’une part, le commerce s’était déjà affaibli en 2019 ; d’autre part, quel que soit le scénario retenu, la baisse du commerce est plus importante que celle observée lors de la récession de 2008-2009. On dira qu’une projection avec une telle fourchette – une réduction de 13 à 32% – ne court pas grand risque de se tromper. C’est vrai, mais il reste que le recul en 2020 sera, dans tous les cas de figure, significatif.

En résumé, tout concourt donc à ce que l’actuelle récession ait un caractère extrêmement profond, au moins pendant l’année 2020. Pour peu qu’elle se prolonge au-delà de cette année, ses effets seront encore plus dévastateurs.

Il reste cependant un élément très important à considérer pour se prononcer, en connaissance de cause, sur l’ampleur et la durée de la dépression : la possibilité d’une crise du système bancaire, à tout le moins au niveau de la zone euro.

### **2.5 Et si survenait une crise du système bancaire et financier européen ?**

Toutes les banques européennes souffrent actuellement, même si leurs difficultés ne sont pas comparables à celle de secteurs comme l’horeca ou la culture. Trois raisons au moins expliquent ces difficultés. La première, qui n’est pas la plus importante, tient aux obligations qui leur sont imposées par les gouvernements dans le cadre du confinement : il en va ainsi, par exemple, avec les reports de remboursement de crédit qui concernent tant les entreprises que les particuliers (les crédits hypothécaires dans ce dernier cas).

## La Wallonie veut vivre

Les deux autres écueils auxquels doivent faire face les banques sont autrement plus importants. Ils se nomment : effondrement des marchés boursiers et réduction de valeurs liées à des créances douteuses.

Les Bourses ont eu un comportement fortement erratique durant ces cinq derniers mois. La tendance à la baisse est toutefois nette. Si l'on se réfère à l'indice EURO STOXX 50, ce dernier, au 27 mai 2020, avait perdu 18,5% par rapport au 31 décembre 2019 (source : The Economist). Les banques ont été encore davantage frappées par cette baisse, comme en témoignent les données suivantes :

- l'action BNP Paribas, entre son plus haut atteint le 17 février et le 29 mai 2020, a vu son cours plonger de plus de 40% ;
- l'action Deutsche Bank entre les 14 février et 29 mai 2020 a perdu 26% ;
- enfin, la KBC, groupe bien flamand s'il en est, a enregistré une chute de plus de 35% de la valeur de son action entre le plus haut observé le 14 février et le 29 mai 2020.

La troisième source d'inquiétude réside dans le gonflement des créances douteuses (« non performantes » dans le langage officiel des régulateurs). En effet, la baisse des revenus des particuliers ou des recettes des entreprises liée au confinement et à la récession multiplie le nombre de crédits qui ne peuvent plus être remboursés. Les banques doivent constituer des provisions pour faire face à ces défauts sur crédits. Ainsi, par exemple, le PDG de KBC, Johan Thijs, a annoncé, le jeudi 14 mai 2020, que le bancassureur avait enregistré des pertes sur crédits de 121 millions d'euros au cours du premier trimestre de 2020. Pire encore, pour l'ensemble de l'année, il prévoyait que ces pertes se chiffrent à 1,1 milliard (c'est le scénario optimiste) et à 1,6 milliard si le scénario pessimiste se réalise.

Certes, les banques de la zone euro ne manqueront normalement pas de liquidités – la BCE fait ce qu'il faut à cet égard en ouvrant largement son robinet. Par contre, leur solvabilité risque d'être mise à mal. Expliquons-nous sur ce point.

En utilisant les informations les plus récentes (avril 2020) publiées par la BCE, on obtient les données suivantes relatives au bilan agrégé des banques de la zone euro : l'actif total est égal à 35.000 milliards d'euros et les prêts accordés à 20.000 milliards, dont 12.000 milliards au secteur non financier, tandis que le capital et les réserves de ces banques se montent à 2.520 milliards. Dès lors, un petit calcul montre qu'il suffirait qu'un peu plus d'un cinquième des prêts soient « non performants » et non remboursables, pour que les fonds propres (capital + réserves) du système bancaire soient totalement épuisés ( $2.520/12.000 = 0,21$ ).

Il s'ensuit qu'une crise financière qui se superposerait à la récession en cours, n'est pas à exclure. D'autant que le raisonnement chiffré qui vient d'être tenu est statique, car il ne prend pas en compte les effets de contagion et de réaction en chaîne entre les banques européennes en cas de faillite de l'une d'entre elles. De ce point de vue, les banques italiennes pourraient bien être l'élément déclencheur d'une panique bancaire...

La Banque centrale européenne (BCE) est bien consciente du danger. Elle aimerait en effet créer une « bad bank », c'est-à-dire une structure de défaisance qui accueillerait les créances

## La Wallonie veut vivre

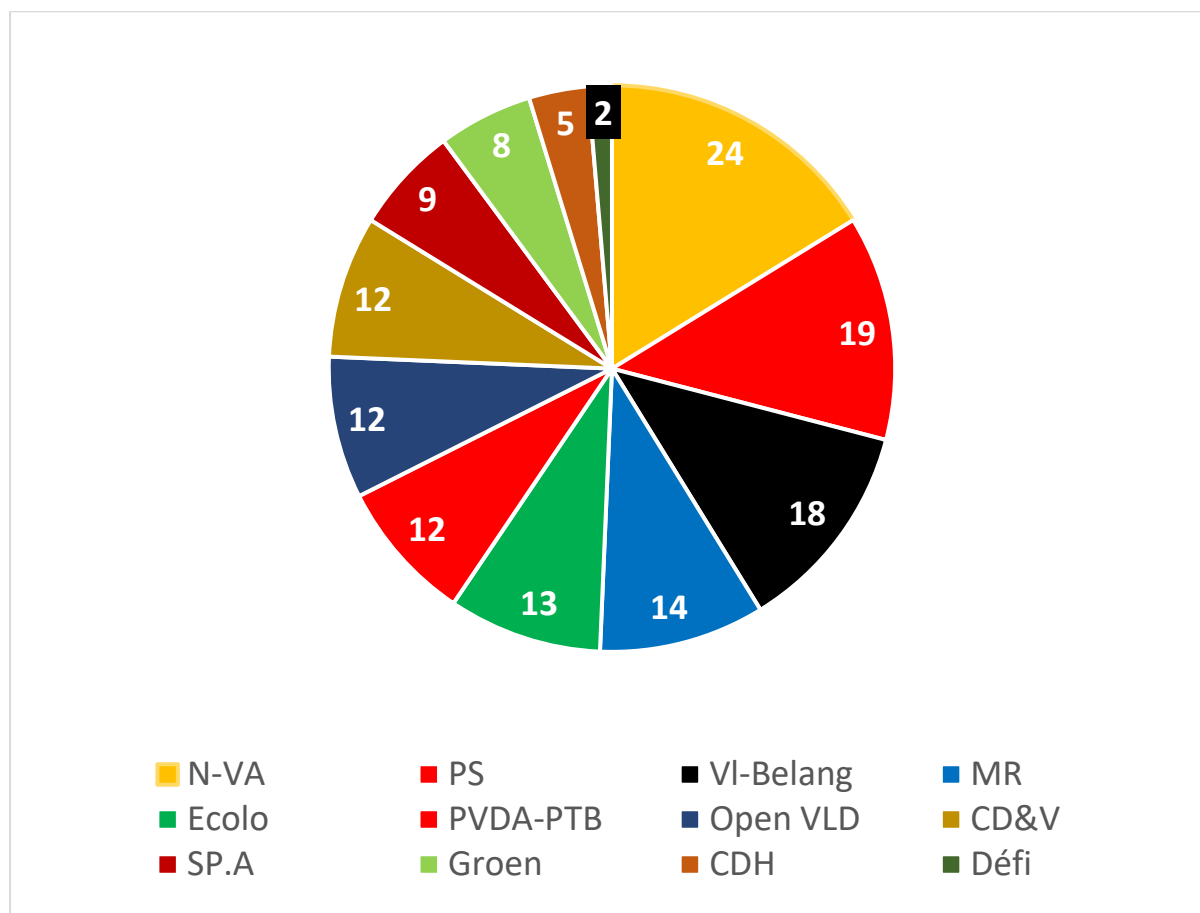
« pourries » (« non performing » dans leur langage) des diverses institutions financières européennes. Le problème avec cette formule, c'est qu'elle se heurte à l'opposition de l'Allemagne qui refuse la mutualisation des pertes sur les crédits douteux. Dès lors, le moins qu'on puisse dire, c'est que la « bad bank » n'est pas pour demain !

## Chapitre Trois. Quoi de neuf au fédéral ?

La réponse est simple : il ne s'y passe rien, car, en ce mois de juin, il n'y a toujours pas de gouvernement fédéral de plein exercice. Simplement un exécutif d'affaires courantes depuis le samedi 8 décembre 2018. En effet, ce jour-là, la N-VA se retirait du gouvernement Michel. On ne reviendra pas sur l'objet de la dispute, à savoir le Pacte migratoire. Sur cette question, les deux compères N-VA et MR poursuivaient des objectifs qui leur étaient propres. Le premier voulait refaire main basse sur cet électorat qui lui avait préféré le Vlaams Belang lors des élections communales et provinciales. Le second, mal en point également sur le plan électoral, tentait désespérément de démontrer qu'il n'était pas le jouet du parti nationaliste flamand. Le résultat du départ de la N-VA était cependant clair : le gouvernement tripartite – CD&V, Open VLD et MR – devenait très minoritaire, puisqu'il ne disposait plus que de l'appui de 52 parlementaires sur les cent cinquante que compte la Chambre. Cependant, Michel II craignait comme la peste de rendre la parole aux électeurs. Il voulait donc à tout prix pouvoir « durer » jusqu'au 26 mai 2019, date de la triple élection, et éviter ainsi des élections anticipées. Il y réussit, nul parti ne désirant proposer une motion de méfiance. C'est ainsi que depuis décembre 2018, nous vivons sous un gouvernement dit « en affaires courantes » ...

### 3.1. Le 26 mai, le jour de gloire est arrivé

Les résultats des élections en termes de nombre de députés fédéraux se présentent comme suit.





Le grand gagnant en Flandre est incontestablement le Vlaams Belang, qui prend des voix à tous les autres partis, en particulier à la NV-A, aux chrétiens, aux libéraux et aux socialistes. Il devient ainsi le troisième parti à l'échelle du pays. Le MR subit une véritable dégelée en perdant 6 sièges et paie sa collaboration avec le parti nationaliste flamand pendant de longues années. Le PS perd également des plumes et ne profite en rien d'avoir été dans l'opposition au gouvernement N-VA/MR. Il en va de même pour le CDH qui est réduit à l'état de petit parti (5 sièges seulement !) Les gagnants en Wallonie et à Bruxelles sont les écolos et le PVDA-PTB.

Si l'on additionne les députés repris dans le schéma, on obtient un total de 148, ce qui est logique, car il faut y ajouter deux indépendants : Emir Kir (élu sur une liste PS) et Jean-Marie Dedecker (élu sur une liste N-VA). Quoi qu'il en soit, compte tenu de la composition de la Chambre, les coalitions possibles ne sont pas légion. Voici les principales d'entre elles avec leur appellation contrôlée :

- **L'ARC-EN-CIEL.** Cette coalition a été expérimentée sous le gouvernement Verhofstadt en 1999. On y retrouvait les rouges (les socialistes), les bleus (les libéraux) et les Verts (Ecolo-Groen). D'où le nom d'arc-en-ciel. De nos jours, un tel gouvernement n'aurait pas de majorité, puisqu'il ne recueillerait que 75 sièges sur 150. Par contre, si on y ajoutait Défi (2 sièges) ou le CDH (5 sièges), on obtiendrait alors respectivement les coalitions « 77 » ou « 80 ». À noter cependant qu'un arc-en-ciel sous n'importe laquelle de ses formes serait très minoritaire en Flandre (29 sièges sur 87 !).
- **VIVALDI.** Le nom fait référence aux quatre saisons du compositeur italien. Quatre saisons, quatre couleurs, quatre familles politiques : les socialistes, les libéraux, les verts et les chrétiens (en tout cas le CD&V). Confortable majorité à la Chambre (87 sièges), mais toujours pas de majorité en Flandre (41 sièges sur 87).
- **LA BOURGUINONNE.** Ainsi nommée par référence aux armoiries du Duché de Bourgogne dont les couleurs étaient le jaune (N-VA), le bleu (les libéraux) et le rouge (les socialistes). Majorité à la fois au fédéral (78 sièges) et en Flandre (45 sièges sur 87). Si l'on y ajoutait le CD&V (12 sièges), la coalition serait renforcée d'autant de sièges au fédéral et en Flandre.
- **LA GRANDE COALITION.** Elle consisterait à associer à peu près tout le monde, à l'exception du Belang et du PVDA, soit donc dix partis. C'est la version la plus large. La plus réduite ne compterait que 7 partis, car en seraient exclus l'Open VLD, le CDH et Défi. On peut évidemment envisager la gamme des situations intermédiaires, dans lesquelles l'un ou l'autre de ces trois derniers partis serait incorporé dans la grande coalition. Dans tous les cas de figure, un tel gouvernement disposerait d'une forte majorité au Parlement fédéral et dans le groupe flamand.

Au total, sur un simple plan arithmétique, seules les deux dernières formules sont satisfaisantes. L'arc-en-ciel disposerait en effet d'une majorité étriquée à la Chambre et de pas de majorité du tout en Flandre. La même remarque, mais en moins grave, vaut aussi pour la Vivaldi.

Toutefois, construire une majorité numérique sur le papier est chose aisée. La réaliser et accorder les programmes des supposés partenaires est infiniment plus compliqué, ainsi que le montre l'expérience de l'année écoulée depuis les élections.

### **3.2. Informateurs, préformateurs, etc.**

Le jeudi 30 mai, quatre jours donc après les élections, Philippe désigne comme informateurs royaux Didier Reynders (MR) et Johan Vande Lanotte (SP.A). Leur mission consistait « à identifier les défis à relever par notre pays, et les possibilités ainsi que les conditions nécessaires en vue de former un gouvernement fédéral ».

Le duo restera en piste jusqu'au 7 octobre, soit pendant plus de quatre longs mois. Pour arriver à la conclusion, dixit Reynders, que « il faut maintenant que les deux principales formations de leur communauté – le PS et la N-VA – puissent déterminer entre elles s'il est possible de trouver une base suffisante pour former un gouvernement. Clairement, les deux informateurs se prononcent donc pour une coalition bourguignonne axée sur le PS et la N-VA.

Dans la foulée, Philippe, dès le 8 octobre, charge d'une mission de « préformation » Geert Bourgeois (N-VA) et Rudi Demotte (PS). Le Palais précise qu'ils « examineront les bases concrètes en vue de la formation d'un gouvernement fédéral autour de leur parti respectif, et ceci avec les quatre autres partis impliqués dans les discussions » (MR, Open VLD, CD&V et SP.A). Nos deux préformateurs affirment vouloir travailler dans la discrétion la plus totale. Et de fait, il paraît que, sous leur guidée, Magnette – le nouveau président du PS – et Bart De Wever se sont vus à plusieurs reprises et ont même trouvé quelques points de rapprochement.

La mission se terminera en eau de boudin. Ce lundi 4 novembre, nos deux préformateurs devaient faire rapport au roi. En principe, une formalité. En fait, la journée fut riche en rebondissements de tous ordres. Pour la facilité, on vous résume les principaux épisodes.

Les voici : 1. les préformateurs après avoir été reçus par le roi font savoir qu'ils désirent être déchargés de leur mission. 2. le palais communique alors que Philippe « tient sa décision en délibéré et entame des négociations ». 3. les préformateurs annulent in extremis leur conférence de presse ; ils se taisent dans toutes les langues. 4. dans la soirée, le roi reçoit le président du PS Paul Magnette, puis dans la foulée, celui de la N-VA, Bart De Wever. 5. en fin de journée, le palais annonce que le roi recevra le lendemain Sophie Wilmès – il n'y a pas encore de président au MR –, ainsi que les président(e)s de l'Open VLD et du SPA. Apparemment, le CD&V, tout occupé à se chercher un nouvel homme fort, compte actuellement pour du poivre et du sel.

Le fond de toutes ces péripéties de façade, c'est que ni le PS ni la N-VA ne veulent, pour le moment, cohabiter au sein d'un même gouvernement fédéral. Le premier a dit pis que pendre – à juste titre d'ailleurs – du gouvernement N-VA/MR pendant cinq longues années et une bonne partie de ses membres et électeurs verraient d'un très mauvais œil qu'il fasse de doux yeux à la formation nationaliste. À l'inverse, celle-ci, aiguillonnée par le Belang, grand vainqueur des élections, craint comme la peste de lier son sort aux socialistes. Le problème est que chacun tente et doit absolument faire porter le chapeau de l'échec à l'autre.

Résultat : Magnette déclare *illico* que « la N-VA revient avec des demandes institutionnelles, des demandes de réforme de l'État, et refuse de parler des questions sociales ». A quoi Ben Weyts, ministre flamand N-VA, rétorque que « nous sommes prêts à toutes les discussions aussi longtemps que les Flamands peuvent obtenir la politique pour laquelle ils ont voté, c'est-à-dire une approche économique de centre droit, soit via un gouvernement fédéral, soit via des avancées institutionnelles, de manière à ce que nous puissions décider seuls de ce qui doit être fait avec notre argent ».

Bref, le gouvernement centre-droit de la N-VA contre le gouvernement de centre gauche voulu par le PS. Positions évidemment inconciliables.

La conclusion logique de l'échec est tirée par les préformateurs eux-mêmes. Dans leurs propres mots : « Les divergences de fond sont telles que qu'elles ne permettent pas d'engager une phase suivante bâtie autour de ces deux partis. Nous considérons notre mission comme achevée. »

La bourguignonne, axée sur les deux formations PS et N-VA, est donc morte et enterrée. Il ne reste plus alors qu'à tenter la Vivaldi. C'est cette coalition que va s'acharner à mettre sur pied Paul Magnette, qui est nommé informateur royal le 5 novembre.

### 3.3. Échec et mat

Le nouveau président du PS prend donc le relais, mais on l'aura noté, il n'est qu'informateur, il ne « préforme » rien du tout. Sa mission est limitée dans son contenu – voir si une coalition fédérale, quelle qu'elle soit, est réalisable –, tout autant que dans le temps : l'informateur doit en effet remettre un premier rapport au roi pour le 18 novembre. En fait, notre informateur déposera trois rapports entre les mains du roi et sa mission sera prolongée à deux reprises, jusqu'à ce que finalement, le lundi 9 décembre, il déclare forfait et remette sa démission à Philippe Ier. Pour parler clairement, il s'agit donc d'un échec politique : en conséquence, l'informateur ne deviendra pas formateur...

#### *De bons débuts*

Pourtant, les choses semblaient avoir bien commencé. D'emblée, Magnette affirme vouloir innover : aussi expose-t-il devant la presse une « nouvelle méthode », fondée sur les discussions relatives au contenu programmatique d'un accord plutôt que sur les coalitions de partis. Du moins c'est ce qu'il dit.

En réalité, tout en feignant de parler avec les dix partis – y compris donc la N-VA – susceptibles d'entrer dans une éventuelle coalition, il privilégie une alliance entre les rouges (PS et SPA), les verts (Ecolo et Groen) et les bleus (MR et Open VLD), élargie au CD&V. Bref, il roule en faveur d'un gouvernement Vivaldi, ce qui n'est pas une surprise. N'est-ce pas en effet Paul Magnette qui avait déclaré dès le 9 juin 2019 que « Le PS ne gouvernera pas avec la N-VA » ? Toutefois, notre informateur avait en fait deux fers au feu, car il n'excluait pas de mettre sur pied un arc-en-ciel (rouges, bleus et verts), donc une coalition sans les chrétiens flamands

La difficulté avec cette formule incluant ou non le CD&V – on l'a déjà expliqué – tient au fait qu'elle est minoritaire en Flandre : même en y incorporant le parti chrétien flamand, elle ne dispose en effet que de 41 sièges sur 87. À eux deux, Belang et N-VA en totalisent davantage, soit quarante-deux.

Il faut donc, dans cette optique, convaincre l'Open VLD et le CD&V de se détacher – déscotcher si l'on préfère – de leur partenaire N-VA dans le gouvernement flamand, partenaire qui est aussi le premier parti du Parlement fédéral en termes de nombre d'élus. Le problème est que ces deux partenaires potentiels du PS doivent se choisir un nouveau président, rapidement pour le CD&V, de manière plus lointaine pour l'Open VLD ; il en va de même au MR. Le tout ne facilite évidemment pas les discussions.

Le parti que Magnette tente avant tout de mettre dans sa poche est cependant l'Open VLD en privilégiant ainsi l'option arc-en-ciel. Les libéraux flamands ont un programme très à droite sur le plan socio-économique, plus à droite encore que celui de la N-VA, et, de surcroît, ils n'entendent pas renier la politique mise en œuvre par le gouvernement Michel, la « suédoise » comme on l'appelle encore. Pas question donc de leur faire avaler un accord par trop favorable à la gauche PS.

### *Une opération de séduction...*

Dans un premier temps, tout en ne remettant pas en cause les mesures-phare de la suédoise, telles la pension à 67 ans, le saut d'index et la modération salariale ou encore le « tax shift » (glissement fiscal), le formateur présente plusieurs notes de travail – curieusement, elles ont fuité dans la presse ! – qui contiennent notamment les points suivants rien qu'au chapitre des dépenses :

- relèvement des pensions à 1500 euros nets en cas de carrière complète pour les indépendants, les fonctionnaires et les salariés ; coût estimé de la mesure : 1,2 milliard d'euros ;
- pour l'accès à la pension légale, la condition de carrière complète passerait à 42 ans contre 45 aujourd'hui ;
- augmentation progressive de toutes les allocations sociales au-dessus du seuil de pauvreté ; coût : 1,7 milliard ;
- instauration d'un « chèque énergie » destiné à diminuer la facture des ménages ; coût non précisé ;
- dans le secteur de la santé, pour faire face à la pénurie de personnel, on modifierait le mécanisme de financement des hôpitaux, avec diminution du nombre de lits et renforcement des soins ambulatoires ; coût également non précisé.

Les notes successives de Magnette contenaient bien d'autres chapitres, par exemple sur la transition vers une économie durable, la modernisation de l'État fédéral, davantage de sécurité, etc. Elles comportaient également un volet sur la politique d'immigration prévoyant notamment un accès au territoire facilité pour les personnes « répondant aux besoins du marché du travail », l'abrogation du dispositif d'enfermement des mineurs, la raréfaction de la procédure de détention administrative ou encore l'ouverture « d'un ou plusieurs centres ouverts d'accueil pour les migrants en transit », etc.

Quels partis pouvaient se reconnaître dans ces notes ? Certainement pas la N-VA. Comme l'écrit le journal *L'Écho*, « le volet migration du préprogramme Magnette semble à lui seul en mesure de faire fuir les nationalistes à grandes enjambées ». Pour ce qui concerne l'Open VLD

et le CD&V, mis à part la question du financement des dépenses nouvelles, les notes de l'informateur étaient plutôt acceptables. Il y a cependant un problème qui taraude plus spécialement le parti chrétien flamand : celui de l'avortement. En effet, le PS avait déposé en août 2019 une proposition dépénalisant totalement l'avortement. Par la suite, les députés de huit partis (SP.A, VLD, MR, Ecolo, PVDA-PTB, Groen et Défi) s'étaient mis d'accord pour amender la proposition PS. Le texte commun supprimait totalement les sanctions à l'encontre des femmes et médecins pratiquant des avortements en dehors du cadre de la loi. Il permettait également aux femmes jusqu'à 18 semaines et non plus 12. Enfin, le délai entre le premier rendez-vous avec un médecin et l'avortement passait de 6 jours à 48 heures. Le lundi 27 novembre 2019, alors que Magnette poursuivait sa mission de formateur, la Commission justice de la Chambre adoptait, en première lecture, la proposition des huit partis. Mine de rien, un tel comportement – aussi justifié soit-il sur le plan des principes – revenait à humilier le partenaire CD&V pressenti. Une erreur de Magnette qui hérissa un peu plus le parti chrétien et amena ce dernier à déclarer que seule une coalition avec la N-VA avait ses faveurs. Restait donc, pour le président du PS, à jeter ses filets du côté de l'Open VLD et à tenter l'arc-en-ciel.

### *... qui tourne court*

La tactique du formateur à l'égard des libéraux flamands a consisté essentiellement (i) à ne pas trop braquer, programmatiquement parlant, le VLD et (ii) à faire miroiter à sa présidente Gwendolyn Rutten la possibilité de devenir Première ministre d'un futur arc-en-ciel. Hélas, pour Magnette, le VLD était profondément divisé sur cette double question. Une aile droite, autour de De Croo, le futur président Lachaert et le bourgmestre de Courtrai Van Quickenborne, estimaient que les notes de Magnette étaient trop à gauche et que les accepter reviendrait à « avaler une couleuvre ». Quant à Gwendoline Rutten, l'aile en question lui reproche de n'avoir pas fait état de ses ambitions en interne et quasiment de se laisser « acheter » par le PS.

De surcroît, Magnette avait organisé une réunion secrète entre libéraux, socialistes et verts le samedi 30 novembre. Immédiatement, De Wever réagit : « Visiblement, l'Open VLD envisage de faire payer des milliards aux Flamands, de mettre sous pression l'emploi et les entreprises et d'ouvrir le robinet de l'immigration ». Le CD&V s'indigne de ne pas avoir été invité et Koen Geens affirme que « la N-VA est tout aussi incontournable pour les partis flamands que le PS pour les partis francophones ». La messe est dite, le VLD est littéralement cloué sur place et il ne reste plus à Magnette qu'à remettre sa démission au roi le samedi 9 décembre.

C'est l'échec irrémédiable. Dès ce moment, il n'y a plus de formule gouvernementale qui soit possible : tant la bourguignonne que la Vivaldi sont mortes. La perspective qui subsiste est celle d'élections anticipées. Certes, le duo des nouveaux présidents Coens/Bouchez fera un (long) tour de piste, le ministre CD&V Geens suivra et enfin, un autre duo, composé de Laruelle (MR) et Dewael (VLD), fermera la marche. Sans autre résultat que de retarder l'échéance électorale et ceci jusqu'à ce que la progression de la pandémie due au Covid-19 ne modifie la donne.

### 3.4. Et voilà la pandémie...

Le Covid-19, venant de Chine où il s'est déclaré dès le mois de novembre, se répand comme une trainée de poudre, d'abord en Corée du Sud, puis en Iran et enfin en Italie. Dès le 22 février, en Lombardie, on dénombre 16 cas de contamination par le virus. Le lendemain, des « zones rouges » y sont définies, dans lesquels un confinement complet est imposé. Cinq jours plus tard, des cas des personnes infectées sont signalés dans cinquante pays, dont la Belgique. Il est désormais clair que l'épidémie ne se limitera pas à la Chine ou à l'Asie.

Lorsque le coronavirus atteint la Belgique au début du mois de mars, l'impasse politique est totale. Le CD&V vient de rappeler, pour la énième fois, qu'il ne veut pas d'un gouvernement Vivaldi (les rouges, les bleus et les verts), parce que trop minoritaire du côté flamand. Pour lui, pas d'alliance sans la N-VA. C'est alors que les deux missionnaires royaux – Sabine Laruelle et Patrick Dewael, des libéraux pur jus – vont se démener tant et plus pour sortir de cette impasse. Heureusement pour eux, mais pas pour la population, l'épidémie du coronavirus survient au bon moment...

En effet, les « missionnaires » organisent le jeudi 12 mars une rencontre entre Paul Magnette et Bart De Wever. Apparemment, le président des socialistes flamands, le jeune Conner Rousseau, sert d'entremetteur et est bel et bien un participant aux discussions. Par contre, les libéraux des deux bords linguistiques sont « out ». Les deux compères PS et N-VA s'accordent sur la nécessité de constituer un « gouvernement d'urgence », de plein exercice, d'une durée de vie limitée à six mois ou un an, chargé de s'occuper avant tout de la maîtrise de l'épidémie. Seraient de la partie, outre PS et N-VA, le MR, l'OpenVLD, le SPA et le CD&V.

Le jeudi 12 mars, dans l'après-midi, Magnette soumet l'idée au G9, un groupe constitué de quelques ministres PS et des chefs des groupes parlementaires. Elle ne passe pas très bien, même si Di Rupo, Onkelinx et Demotte l'appuient fermement. Le lendemain matin, soit le vendredi, c'est un G20 du PS qui se tient. Les réticences sont encore un peu plus fortes. Les Bruxellois, en particulier Laaouej, et, paraît-il, Marcourt du côté wallon, font sentir leur opposition. L'après-midi et le soir cependant, les négociations continuent. À Liège, la fédération PS n'est pas trop d'accord. Même chose dans le Hainaut et à Bruxelles. Magnette n'en continue pas moins sur sa lancée, malgré sa fameuse déclaration antérieure « J'en ai marre de la N-VA ».

Le samedi 14 mars, les partis flamands mettent la pression. Le président du SPA, Conner Rousseau, écrit en français sur Twitter : « Si rien ne bouge aujourd'hui, il n'y aura rien lundi. C'est inacceptable. » Les négociations achoppent sur un point : qui sera le futur premier ministre ? La N-VA ne veut plus de Wilmès. Les noms de Geens, De Croo et même De Wever sont avancés. Le PS – le MR aussi bien sûr – refuse absolument la candidature de De Wever comme premier ministre et se résigne finalement à garder Wilmès. Les futurs partenaires discutent déjà de la composition du gouvernement et aboutissent à la formule suivante : Wilmès resterait première ministre, la N-VA et le PS auraient l'un et l'autre trois ministres, tandis que les trois partis flamands restants se contenteraient chacun d'un ministre, soit dix au total. Bref, une resucée de la suédoise, le PS et le SPA en plus. Les choses se gâtent cependant en fin de

soirée lorsque Magnette propose de soutenir le gouvernement Wilmès de l'extérieur. Lui parviennent en effet les échos d'une opposition croissante dans les rangs du PS. Conner Rousseau réagit et affirme qu'un tel soutien extérieur n'était pas prévu. À deux heures du matin, les partenaires pressentis se quittent et conviennent de se revoir le lendemain à 14 heures.

Dimanche à 11 heures du matin se tient un bureau virtuel du PS – coronavirus oblige ! Cela branle dans le manche. Finalement, Magnette doit constater que son propre appareil ne veut pas d'une alliance, même limitée dans le temps, avec la N-VA. Minorisé, il change alors son fusil d'épaule et défend, à nouveau, l'idée d'un soutien extérieur au gouvernement Wilmès avec l'appui des écologistes. Il le déclare d'ailleurs sur RTL à midi pile.

L'après-midi, au Parlement fédéral, les présidents de partis se retrouvent comme prévu. Tous les partis flamands, y compris le SP.A, se disent trahis par Magnette. Les discussions s'enveniment.

Résultat provisoire : Magnette aura réussi successivement à humilier le CD&V, la N-VA et enfin son parti-frère flamand, le SPA. Autant dire que la bourguignonne comme la Vivaldi sont mortes et enterrées. Mais l'urgence due au coronavirus permet de reporter les échéances politiques à des jours meilleurs : tout le monde a compris qu'il n'était pas possible d'organiser des élections anticipées en plein développement de la pandémie.

Finalement, un gouvernement dit « d'union nationale », mais qui n'en est pas un, verra le jour. Dix partis – N-VA, socialistes, chrétiens, libéraux, écologistes et même Défi – se réunissent et négocient. Ils finissent par aboutir à un compromis « bien belge » : le gouvernement Wilmès, minoritaire, composé du MR, du VLD et du CD&V, restera en place tout en étant soutenu de l'extérieur par les sept autres partis. Tous conviennent, en outre, de le doter de pouvoirs spéciaux...

### **3.5. Vie et mort des pouvoirs spéciaux**

Vous qui avez l'habitude – comme nous tous ! - de dormir avec un exemplaire de la Constitution belge sur votre table de chevet, ne cherchez pas : pas un article, pas un paragraphe, pas une ligne n'existe prévoyant l'octroi au Gouvernement de « *pouvoirs spéciaux* ».

#### ***Pouvoirs spéciaux, pouvoirs spécieux***

Pendant les deux guerres mondiales, on s'en était allègrement passé : le Roi Albert Ier signait à La Panne des arrêtés royaux contresignés à Sainte-Adresse (faubourg du Havre où était l'Administration) par ses Ministres ; Léopold III, lui, ne signait rien et tant mieux, tandis que le Gouvernement en exil à Londres agissait par arrêtés ministériels plus ou moins ordinaires (sous le contrôle d'un Conseil législatif rassemblant des parlementaires réfugiés).

Les « *pouvoirs spéciaux* », c'est une trouvaille du Gouvernement belge le plus réactionnaire de toute l'après-guerre, l'équipe associant, en 1981, libéraux et chrétiens, sous la double houlette de Wilfried Martens (CVP) et de Jean Gol (PRL). À coup de sauts d'index et de régressions sociales, ils se vantaient de restaurer l'équilibre des finances publiques et d'assurer ainsi la compétitivité économique de la Belgique. Toute similitude avec les intentions actuelles de certains candidats formateurs d'aujourd'hui serait bien évidemment fortuite. Bref,

les « *pouvoirs spéciaux* » sous Martens-Gol furent l'instrument de la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB), qui dictait sa ligne droitère du gouvernement. On comprend que la notion suscite de nos jours quelque méfiance.

Ces pouvoirs furent réutilisés deux fois depuis lors, d'abord à l'occasion de l'adoption du Traité de Maastricht sous Dehaene II dans les années 90, puis pour lutter (déjà !) contre la pandémie de la grippe H1N1 en 2009.

Il s'agissait donc d'une procédure exceptionnelle relevant, comme nous l'expliquent nos constitutionnalistes à l'envi, de la « *coutume constitutionnelle* ». En pratique, le Parlement (ici et maintenant, la Chambre des représentants seule) habilite le Gouvernement à déroger, si nécessaire et par arrêtés dits de *pouvoirs spéciaux*, aux dispositions législatives qui pourraient entraver son action urgente, mais dans un domaine en principe strictement défini et pour une durée fermement limitée (trois mois, mais reconductible pour trois autres mois).

Lorsqu'en mars dernier, on ne put éviter de s'apercevoir que l'on était face à une nouvelle pandémie mondiale, la question de « *pouvoirs spéciaux* » se posa dans un contexte dont l'État belge a le secret. Notre gouvernement fédéral – en fait, reliquat de l'équipe dite *suédoise* d'avant les élections de mai 2019 – était archi-minoritaire : il disposait en effet du soutien de 38 Députés sur 150. Depuis près de dix mois, tandis que l'on épuisait toutes les tentatives imaginables pour former une nouvelle majorité, l'équipe dirigée par Sophie Wilmès n'exerçait que les *affaires courantes*. Comment conférer des pouvoirs dits extraordinaires à un Gouvernement qui ne détenait même pas les pouvoirs ordinaires ? Casse-tête !

Mais rien n'arrête notre inspiration surréaliste. On convint alors – avec une rapidité en contraste total avec les épisodes précédents – d'une double procédure. D'abord, un ensemble de neuf partis allaient accorder à la Chambre la confiance à ce Gouvernement bancal auquel ils ne participaient pas. Le 19 mars, les MR, CD&V, VLD, PS, SPA, CDH, Défi, Écolo et Groen mettaient un terme provisoire aux *affaires courantes*. En ajoutant qu'il était bien convenu que l'on reposerait la question en septembre prochain. Puis le 26 mars, les neuf mêmes plus la NVA (soit dix partis au total) allaient octroyer à l'équipe Wilmès, telle quelle, des « *pouvoirs spéciaux* » dans l'ordre pandémique, pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 30 juin.

La position des nationalistes flamands communément considérés comme civilisés, soit ceux de la NVA, ne pouvait manquer d'étonner : comment peut-on accorder des *pouvoirs spéciaux* à un gouvernement auquel sept jours plus tôt on a refusé la confiance ? En repoussant l'une et les autres, le Vlaams Belang et le PVDA-PTB avait été, eux, cohérents. L'explication est parfaitement cynique : c'était le passage obligé pour qu'un représentant de la NVA puisse s'asseoir, chaque samedi matin, autour de la table d'une instance absolument inédite, rassemblant la Première et les Vice-premiers Ministres avec les Présidents des dix Partis (Bart De Wever délèguera De Roover), un assemblage qui sera – pensent-ils – le vrai Gouvernement *de facto*.



### ***La Belgique, championne mondiale de l'usine à gaz***

La gymnastique gouvernementale devient alors d'une complexité que seul un bon Belge peut saisir – ce qui ne veut pas dire qu'il la maîtrise vraiment. Il y a un Parlement toujours compétent pour tout le reste du bazar et qui ne va pas s'en priver, à coup de propositions de lois (sur les blouses blanches, l'avortement, etc.). Il y a le gouvernement fédéral, désormais de plein exercice, puisqu'investi de la confiance du Parlement. Il y a les réunions (censées discrètes, mais bientôt très largement éventées) du samedi matin au Lambermont (l'hôtel du Premier Ministre). Mais il y a aussi le Conseil national de Sécurité, où sont conviés (ils n'en sont pas membres) les Ministre-Présidents des entités fédérées...

Des commentateurs, sans doute quelque peu nostalgiques d'un autre temps et d'une autre Belgique, n'hésiteront pas à évoquer une sorte *d'union nationale* à propos de la retrouvaille hebdomadaire de ces dix partis. C'est beaucoup prêter à la gravité évidente et à l'urgence réelle issue de la pandémie. À écouter ce qui n'a guère tardé à en filtrer, chacun des (très provisoires) interlocuteurs partisans se serait montré surtout attentif à avancer ses priorités, en fonction de ses options idéologiques et de ses milieux et organisations de support habituel. Ce qui offrirait en outre, l'opportunité de mesurer les éventuelles convergences possibles dans la perspective de la formation d'un gouvernement ultérieurement.

C'est néanmoins de cet organe très particulier – et non du gouvernement pourtant dûment conforté, qui, lui, se limitera à les transcrire en Arrêtés ministériels – que vont sortir toutes les mesures destinées à limiter la casse sociale et économique qui ne pouvait que découler de ces trois mois de confinement. De là, l'ouverture au chômage temporaire pour les salariés du secteur privé et la réduction à 70% de son correspondant initial ; de là, le droit-passerelle en faveur des indépendants contraints de fermer leur commerce ; de là, encore, l'instauration d'un congé parental spécial *Corona* pendant la fermeture des écoles ; de là, enfin, la création d'un Fonds d'indemnisation des volontaires victimes du Covid-19. Tant d'utiles exceptions...

### ***Les pouvoirs spéciaux, un régime d'exception ?***

Les savants constitutionnalistes et distingués politologues de nos Universités tendent unanimement à banaliser, sous couvert de la si aimable et commode *Coutume constitutionnelle*, le recours aux dits *pouvoirs spéciaux*. L'analyse critique de la période qui a couru du 26 mars au 30 mars, dégage une autre vision : il s'agit bien de l'instauration, certes délimitée et bornée, d'un vrai régime d'exception aux règles normales du fonctionnement démocratique déterminées par la Constitution. La sacro-sainte séparation des pouvoirs (Montesquieu au XVIIIe siècle !) est temporairement suspendue. Le contrôle du gouvernement par les élus de la Nation (expression de 1830) est reporté au terme de la période. Un contrôle *a posteriori* largement théorique qui peut révoquer les mesures, mais pas en annuler les effets.

Or, si les dérogations aux dispositions législatives ont été amplement le résultat de ces rencontres du samedi matin qui constituaient une sorte de Parlement en réduction, ce qui leur conférerait une toute relative légitimité, il en fut tout autrement des décisions prises au sein du gouvernement lui-même. Une gestion non seulement impréparée, mais souvent improvisée, abandonnée à des pressions contradictoires, spécialement flamandes, sans cesse hésitante entre

impératifs épidémiologiques et intérêts économiques, voire de positionnements relevant du plus politique des clientélismes. En bref, un cheminement allant de promesses en cafouillages.

Il faut savoir que les décisions issues du fameux Conseil national de Sécurité (inventé pour lutter contre les menaces terroristes), n'ont pas fait l'objet de transcription sous forme d'Arrêtés légaux. S'appuyant sur un consensus – parfois plus affiché que véritable – entre le gouvernement fédéral et ceux des Communautés et Régions, toutes les mesures de confinement, puis de déconfinement par phases sont, malgré leur communication impérative par la Première Ministre, juridiquement floues. D'où aussi le recours fréquent à l'incitation, là où il eut fallu sans doute imposer le port des masques par exemple. La Commission parlementaire (mais pas d'enquête) chargée d'examiner tout ce bazar, aura vraiment beaucoup de boulot, à condition qu'elle voit le jour bien sûr.

## Chapitre Quatre. Le Grand Tournant pour le jour d'après...

La crise engendrée par le Covid-19 n'est pas que sanitaire. Elle a en effet conduit à une récession généralisée, même si, comme on l'a montré, dès avant la pandémie, l'économie mondiale montrait des signes d'essoufflement. Qui plus est, dans le petit royaume de Belgique, elle a confirmé que celui-ci était désormais largement ingouvernable – au plan fédéral s'entend –, ce que les tentatives de formation d'un gouvernement fédéral depuis les élections du 26 mai 2019 avaient déjà laissé apparaître. C'est la troisième crise, celle qui est politique.

### 4.1. La triple crise

Le Covid-19 a déclenché une pandémie, qui a affecté quasiment tous les pays de la planète à des degrés divers et selon un calendrier différencié. Il s'en faut cependant de beaucoup pour que la crise sanitaire soit terminée, ici ou ailleurs.

#### *Est-ce grave docteur ?*

Les statistiques disponibles pour la Belgique indiquent certes que le pic pandémique a été atteint le 12 avril. Il n'empêche que l'épidémie y est toujours bien présente comme le tableau suivant l'indique (source : Scienciano) :

**Tableau 11. Données relatives au Covid-19 (Belgique)**

Nombre de patients	Total	Moyenne (17/6-23/6)	Moyenne (10/6-16/6)	Variation (en %)
Nouveaux cas	61.209	92	87	+6%
Admissions hôpital	17.725 <sup>a</sup>	15	18	-15%
Décès <sup>b</sup>	9.732	6	7	-17%

a. Depuis le 15 mars

b. Dans tous les types de lieux

Notons d'abord le nombre de décès qui avoisine les dix mille, ce qui constitue – si l'on ose dire – un « record » mondial si on le rapporte à la population du pays : pour information, le nombre de morts par million d'habitants est en effet de 852 en Belgique. (Le numéro deux dans ce sinistre classement n'est autre que la Grande Bretagne avec 655,7 décès par million d'habitants.)

Remarquons aussi que le nombre journalier moyen de cas d'infections a augmenté de 6% entre les deux dernières semaines envisagées dans le tableau, ce qui signifie qu'il y a bel et bien une remontée de la diffusion du virus.

La situation est pire lorsqu'on examine le développement de la pandémie à l'échelle mondiale. En effet, au 28 juin, 9.979.535 cas avaient été enregistrés et à la même date, 498.710 décès dus au Covid-19 avaient été dénombrés. Le nombre de cas infectés galope dans plusieurs pays, notamment au Brésil qui est devenu l'épicentre de l'épidémie.

Aux États-Unis, selon le journal *Le Monde*, « La hausse est continue depuis deux semaines dans 30 des 50 Etats du pays, notamment dans les plus grands et les plus peuplés du Sud et de

l'Ouest, la Californie, le Texas et la Floride. Beaucoup ont même battu leur record de nouveaux cas quotidiens depuis le début de la pandémie. »

Il ne faut pas exclure non plus la survenance d'une seconde vague de la pandémie, même dans les pays qui ont dépassé le pic des infections. La réouverture des frontières et les mouvements de population consécutifs aux vacances risquent de constituer un facteur aggravant. L'exemple de l'Espagne qui avait rouvert ses frontières aux résidents de l'espace Schengen le 21 juin est inquiétant de ce point de vue : ainsi, entre le 21 et le 27 juin, 20% des nouveaux cas testés positifs ont été importés de l'étranger. Cela donne une idée de ce qui pourrait se passer lors des retours de vacances. D'autant que l'hiver approchant, le virus pourrait aussi reprendre vigueur.

### *La Grande Pandémie Économique*

Les premières réactions tant des milieux dirigeants que des instituts de conjoncture à l'égard de la crise sanitaire ont été d'en minimiser les conséquences économiques. Mais les faits sont têtus et finissent toujours par s'imposer. Force est aujourd'hui de reconnaître que nous assistons au déploiement d'une récession d'une ampleur inégalée, au moins depuis 1945. Pour ces milieux dirigeants et ces instituts, il reste donc à revoir la copie et à procéder aux « ajustements » nécessaires. L'exemple le plus abouti d'un tel changement d'attitude est fourni par le Fonds Monétaire International (FMI), qui, après avoir publié des prévisions plutôt optimistes en avril, vient de les réviser fortement à la baisse en juin.

Voici d'abord comment devrait évoluer le Produit Intérieur Brut (PIB) au cours de l'année 2020 :

**Tableau 12. Variation du PIB en 2020 par rapport à l'année précédente (%)**

<b>Zone euro</b>	<b>-10,2</b>
États-Unis	-8
Chine	+1
Japon	-5,8

Source : FMI, 20 juin 2020

Comme on peut le constater, la récession touche les principales économies – et les autres également bien sûr. Elle a donc véritablement un caractère international. Certes, la Chine résiste mieux que ses concurrents, mais son pourcent de croissance paraît bien faiblard à côté des 6,1 pourcents observés en 2019. De plus, cette projection doit être relativisée, car la Chine a un système bancaire très fragile, ainsi que nous le verrons bientôt.

À noter également que l'eurolande dans son ensemble verrait son PIB se contracter, en moyenne, de plus de 10%. Les données désagrégées pour la Belgique ne sont pas publiées par le FMI, mais le recul du PIB devrait être proche de cette barre de dix.

Pour limiter l'ampleur de la récession, tous les gouvernements et les banques centrales ont adopté des plans de relance plus ou moins conséquents. Toutefois, dans un contexte marqué par un recul important de l'activité économique et donc des revenus, il s'ensuit mécaniquement une diminution des recettes fiscales. Autrement dit, d'un côté, les dépenses des États

s'accroissent fortement, tandis que, de l'autre côté, leurs recettes s'abaissent. Conséquence : les déficits publics s'envolent.

**Tableau 13. Évolution de la dette brute en pourcents du PIB**

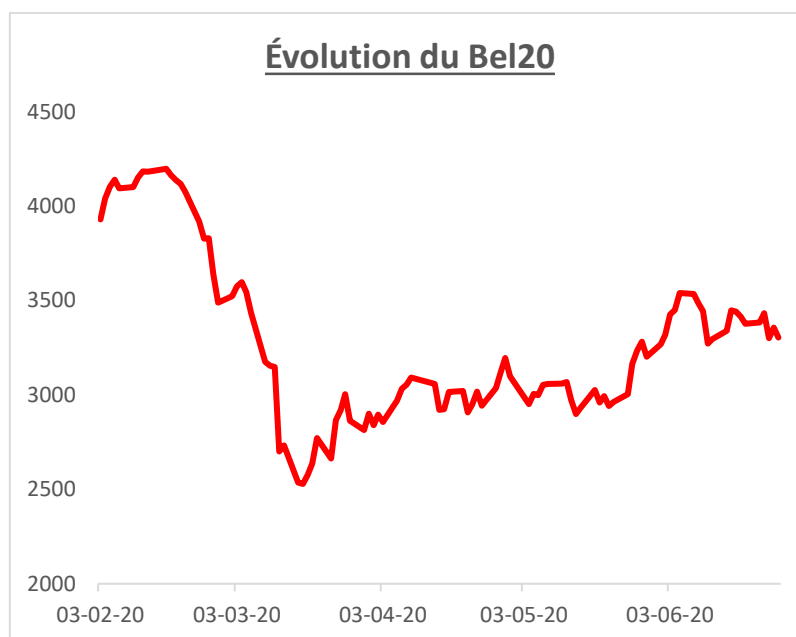
	2019	2020
Zone euro	84,1	105,1
États-Unis	108,7	141,4
Chine	52,0	64,1
Japon	238	268
(Italie)	134,8	166,1

Source. FMI, 20 juin 2020

Ici, toutes les zones ou pays envisagés connaîtraient, sans exception, un accroissement significatif de leur taux d'endettement. La palme revient incontestablement aux États-Unis (+ 32,7%), puis au Japon (+ 30%), ces deux derniers pays partant d'un niveau élevé de la dette publique.

L'eurozone, elle, devrait enregistrer globalement une augmentation de 21% de la dette publique exprimée en proportion du PIB. L'homme malade de l'Europe est bel et bien l'Italie, qui voit son taux d'endettement grimper à 166%. (De nouveau, il n'y a pas de données désagrégées pour la Belgique, mais on peut estimer, sans grande crainte de se tromper, que ce taux se situera entre 120 et 125%, donc qu'il sera largement supérieur à la moyenne européenne.

Cependant, pour mesurer l'ampleur de la récession, il faudra tenir compte, outre la possibilité d'une seconde vague, de deux autres facteurs : le comportement des bourses et le risque de crise financière. À titre d'illustration, voici comment a évolué l'indice BEL20 entre le 3 février et le 26 juin 2020.



Un plus haut avait été atteint le 18 février (4164,5) et un plus bas le 17 mars (2528,7). Ce plongeon de près de 40% est évidemment lié à la généralisation de la pandémie. Curieusement, depuis ce plus bas, la Bourse de Bruxelles a repris sa marche ascendante, alors même que la récession prenait forme. Dès lors, il y a manifestement déconnexion de la bourse par rapport à l'économie réelle. Autant dire que des « corrections » sont à prévoir, qui affecteront négativement le PIB.

Nous avons insisté sur le fait – voyez la section 2.5 – que la récession pourrait charrier, dans son sillage, une véritable crise bancaire à l'échelle européenne. Toutefois, la zone euro est loin d'être la seule à être potentiellement victime de tels accidents. La Chine est particulièrement vulnérable à cet égard, avec son système bancaire qui pèse 40.000 milliards de dollars. Ainsi, selon le *South China Morning Post*, entre le 15 et le 20 juin, deux banques régionales – la Baoding Bank et la Yansquan Commercial Bank – ont subi des « ruées bancaires », leurs clients voulant à tout prix récupérer leurs dépôts. Inutile de préciser qu'une crise bancaire, où qu'elle se produise, amplifierait considérablement le recul du PIB. La Grande Pandémie Économique n'a probablement pas encore sorti tous ses effets ...

### *Une véritable crise de régime*

Rappelons-le, depuis décembre 2018, la Belgique vit sous des gouvernements « en affaires courantes ». La crise sanitaire – on l'a développé au chapitre 3 – n'a pas permis d'aboutir à un gouvernement fédéral majoritaire et aujourd'hui-même, les présidents de partis ne parlent plus apparemment que de coalitions minoritaires. Le constat est aveuglant : la Belgique en tant que telle est de plus en plus ingouvernable et connaît une véritable crise de régime.

Mais cette crise vient en fait de loin : très précisément, elle remonte à l'an 2007. Le cartel CD&V/N-VA remporte haut la main les élections du 10 juin 2007. Yves Leterme (CD&V) tente alors de constituer un gouvernement des 5 partis traditionnels, le SPA étant rejeté dans l'opposition. Au menu : la scission de l'arrondissement BHV (Bruxelles-Hal-Vilvorde) et une nouvelle réforme de l'État. Zéro sur toute la ligne, car de 2007 à 2010, les gouvernements provisoires se succèdent les uns après les autres, tandis que la N-VA sort du cartel en septembre 2008. De nouvelles élections seront organisées le 10 juin 2010. Elles livrent deux grands vainqueurs : la N-VA au Nord et le PS au Sud de la Belgique.

Les négociations se poursuivront pendant 541 jours (une année et demie !) avant que Di Rupo ne réussisse à former, le 6 décembre 2011, un gouvernement regroupant les six partis des trois familles traditionnelles. Mais, notons-le, il ne disposait pas d'une majorité de sièges en Flandre, ce que ne manquera pas d'exploiter la N-VA. Ce gouvernement accouchera, in fine, d'une sixième réforme de l'État, dont les conséquences négatives pour la Wallonie se font encore sentir aujourd'hui.

Le 25 mai 2014, les élections législatives fédérales rendent leur verdict. La formation nationaliste flamande N-VA est la grande gagnante du scrutin : alors qu'elle avait obtenu 28,12% des suffrages en 2012, elle en récolte deux ans plus tard 33,23%. Finalement, l'impensable se produit : le mardi 7 octobre, un accord est scellé entre N-VA-CD&V-Open VLD et MR. Michel devient le premier ministre de cette coalition d'un type nouveau.

Ce gouvernement est évidemment très déséquilibré sur le plan linguistique, car le MR compte à peine trente pourcents des députés de Wallonie et de Bruxelles, tandis que les droites flamandes en comptabilisent quasiment septante-cinq pour cent. Le résultat est que les partis flamands, tout spécialement la N-VA, vont faire jouer la loi du nombre et imposer une bonne part de leurs volontés.

Tout ne baigne cependant dans l'huile pour cette coalition dominée par la N-VA, comme en témoigne le départ de cette dernière du gouvernement Michel suite aux divergences sur le Pacte migratoire.

Dès décembre 2018, le gouvernement Michel, minoritaire à la fois en Flandre et en Wallonie, est en affaires courantes. Il l'est encore et toujours aujourd'hui, comme on l'a rappelé à plusieurs reprises.

Avec le recul, il est clair que la crise politique est désormais devenue la norme et les périodes de calme apparent, l'exception. La fragmentation politique consécutive aux élections du 26 mai 2019, notamment la montée en puissance du Vlaams Belang, n'a fait qu'accentuer les difficultés à constituer un gouvernement fédéral.

Désormais, la crise de régime est structurelle : il est, de nos jours, quasiment impossible de mettre sur pied un gouvernement fédéral, partout majoritaire en Flandre et en Wallonie. Reste comme seule solution – toute provisoire ! – une coalition minoritaire cherchant désespérément des appuis à droite, à gauche ou même des deux côtés à la fois.

### **4.2. Répondre aux défis sanitaires**

À l'heure actuelle, il n'y a pas lieu de parler d'une seconde vague au plan mondial. Les données disponibles sont formelles à cet égard : au 1<sup>er</sup> février, l'OMS dénombrait 2.115 nouveaux cas d'infection ; le 28 juin, le nombre de personnes contaminées par le Covid-19 se montait à 190.000. En conséquence, à l'échelle du monde, nous sommes toujours dans la première vague de la pandémie, même si la plupart des pays européens, eux, ont vu décroître presque continûment la courbe des contaminations.

#### *Le temps des pandémies*

Les pandémies globales ne sont pas choses nouvelles. L'une des plus graves est celle liée au SIDA et causée par le virus HIV. Simple rappel : ce virus, qui a été identifié en 1983 et se répandit, comme une traînée de poudre, au début des années nonante, est toujours bien présent ; ainsi, en 2018, on a dénombré 1,7 million de nouvelles infections, même si le pic de 3,4 millions de personnes contaminées a été dépassé en 1995. Globalement toujours, 32 millions de personnes ont, ce jour, succombé au SIDA. À l'époque, le temps de survie après que les premiers symptômes du SIDA se soient manifestés était de douze mois.

L'Afrique a été particulièrement touchée. Deux exemples pour le montrer : au Botswana, le SIDA a fait passer l'espérance de vie de 61 à 50 ans entre 1986 et 2001 ; au Zimbabwe, cette dernière n'était plus que de 43 ans en 2003. Dans de nombreux pays développés, dits « riches », jusque dans les années 80, le SIDA fut la principale cause de mortalité chez les jeunes hommes.

Certes, dès 1996, un traitement antirétroviral (TAR) a été mis au point et a permis de diminuer fortement la mortalité due au virus. Mais on ne guérit pas du SIDA, le traitement permettant cependant de ralentir fortement la progression du virus. L'épidémie est ainsi devenue une maladie chronique. D'ailleurs, il n'existe toujours pas de vaccin contre le SIDA, trente-sept ans après que le virus HIV ait été isolé comme la cause des immunodéficiences observées.

Outre le mode de contamination, il existe bien sûr des différences entre la pandémie du SIDA et celle due au Covid-19. En particulier, cette dernière est moins mortelle que la première, mais elle se répand, par contre, plus rapidement.

Pour le reste, s'il y a bien une leçon à tirer de la comparaison, c'est que la pandémie consécutive au coronavirus peut encore durer longtemps, peut-être des décennies, et qu'un éventuel vaccin risque de se faire attendre, même si les recherches menées par l'université d'Oxford en Grande-Bretagne semblent très prometteuses.

Autre leçon à tirer de la comparaison : le comportement humain – dans le cas du SIDA, des rapports sexuels protégés à l'usage des seringues – peut faire beaucoup pour arrêter l'épidémie, même si les effets des changements en matière de comportement sont lents. Dans le cas de l'actuelle pandémie, le maintien de la distanciation physique et des gestes-barrière constituent de telles modifications comportementales.

Enfin, il faut se préparer à ce que de nouvelles et plus graves pandémies se manifestent à l'avenir. Imaginons, par exemple, les dégâts qu'occasionnerait un futur virus qui se répandrait aussi vite que le Covid et serait aussi mortel qu'Ebola.

### *Quand on a la santé*

Répetons d'abord que sur un plan mondial, nous nous trouvons toujours au stade de la première vague de la pandémie et les pays d'Europe eux-mêmes occupent une position intermédiaire entre ceux qui semblent avoir contenu le virus (le Viêt-Nam, Taiwan par exemple) et ceux où il explose comme en Amérique Latine.

La gestion de l'épidémie, particulièrement déficiente en Belgique, a révélé au moins deux grands problèmes : 1. celui du fonctionnement du système de santé dans son ensemble ; 2. la situation critique de la catégorie des plus de soixante-cinq ans.

Les politiques d'austérité budgétaire mises en œuvre par les gouvernements précédents ont mis à mal le système des soins de santé. D'une part, son sous-financement chronique a eu des conséquences catastrophiques en termes de vies humaines perdues ; d'autre part, le personnel lui-même, qui a déployé une activité intense, quasiment héroïque, durant la crise sanitaire, est aux bords de l'épuisement. Les propositions suivantes sont destinées à transformer en profondeur le secteur.

**Proposition 1. Organiser une refonte complète du financement des soins de santé, dont la norme de croissance doit passer à 3 pourcents contre 1,5 pourcent actuellement.**

**Proposition 2. Revaloriser et mieux rémunérer les professionnels de la santé, spécialement ceux de la première ligne, tout en réduisant les écarts de rémunération.**



**Proposition 3.** Recruter davantage de personnel et lui octroyer un salaire plus élevé, dans le secteur des soins à domicile, secteur qui est destiné à s'accroître fortement compte tenu du vieillissement de la population.

**Proposition 4.** Négocier durement le prix des médicaments avec les firmes pharmaceutiques et plus généralement mettre au pas les lobbys pharmaceutiques.

La pandémie a été un révélateur cruel pour les aînés et tout spécialement, pour celles et ceux qui vivaient en maison de repos. Au chapitre 1 de cette brochure, on a déjà cité un chiffre particulièrement tragique : près de 70 pourcents des victimes du coronavirus vivaient dans des maisons de repos. Sans parler de l'épreuve du confinement pour les seniors, lors de laquelle ceux-ci étaient isolés dans leur chambre, sans possibilité de voir leurs proches ou leurs enfants.

Par ailleurs, sur un plan plus général, nombre d'aînés sont sortis de leur milieu de vie pour aller décéder dans les homes et « seuls 50% des malades en phase terminale se voient proposer des soins palliatifs qui peuvent s'administrer à domicile » (Echo, 23/05/2020). Un véritable changement de modèle s'impose donc.

**Proposition 5.** Revoir le mode de fonctionnement général des maisons de repos afin d'en faire non plus des « mouirois », mais des lieux de vie agréables pour leurs résidents. Donner la préférence aux petites maisons plutôt qu'aux mastodontes.

**Proposition 6.** Favoriser le développement d'alternatives aux maisons de repos telles que les habitations groupées ou encore les habitats intergénérationnels (communément appelés « maisons kangourous »).

Enfin, pour parer au rebond de la pandémie ou à la possible occurrence d'une seconde vague, sans parler de la survenance et de l'expansion d'un futur nouveau virus, il est indispensable de revoir de fond en comble l'énorme domaine de la prévention, en particulier la chaîne masques-tests-suivi des contacts infectés.

**Proposition 7.** Investir massivement dans la prévention et la promotion de la santé en y créant une structure en réseau capable d'organiser un dépistage massif des virus, en charge du matériel de protection des acteurs ainsi que du suivi des contacts et de la vaccination s'il échet. Assurer la gratuité des vaccins futurs pour toutes et tous.

### **4.3. Vite, régionalisons les soins de santé**

Dans certains milieux belgicains – principalement chez les libéraux des deux bords linguistiques –, on entend parler de la nécessité de refédéraliser les soins de santé. Il paraît que ce serait une simple question d'efficacité...

#### *La situation actuelle*

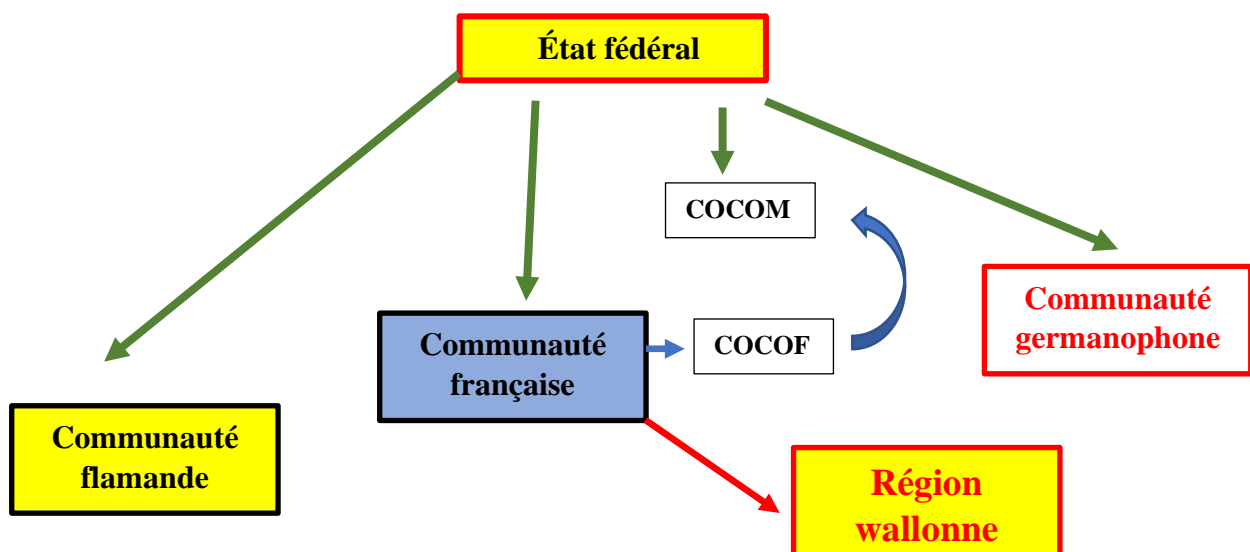
Aujourd'hui, les compétences en matière de santé sont éclatées entre l'État fédéral, les régions et les communautés. C'est le résultat d'un processus long et progressif lié aux différentes réformes de l'État. En très gros, voici quelles sont les matières qui, au fil du temps, ont été dévolues aux trois entités :

## La Wallonie veut vivre

- le fédéral a la haute main sur le cadre juridique, le mode de financement et le montant des remboursements des soins de santé ; en d'autres termes, il est le maître absolu pour tout ce qui est remboursé par la Sécurité sociale ; d'un point de vue budgétaire, l'État fédéral est compétent pour 90 pourcents des politiques relatives aux soins de santé et à l'aide aux personnes handicapées.
- la Région wallonne a dans ses compétences les soins aux personnes âgées, la santé mentale, les assuétudes, le vaste domaine de la prévention (à l'exception des écoles), les soins de première ligne, les maisons de soins psychiatriques et les infrastructures hospitalières.
- La Communauté française est compétente pour agréer les hôpitaux universitaires ; elle exerce également la tutelle sur l'ONE (Œuvre Nationale de l'Enfance) qui a en charge l'exercice de la prévention à l'école (les fameuses visites médicales) et la vaccination des enfants.

On comprend aisément que cet enchevêtrement des compétences est d'une rare complexité. Si l'on prend par exemple un hôpital, la Communauté dira s'il peut être considéré comme universitaire ou pas. La Région s'occupera, pour sa part, de la gestion de l'infrastructure, tandis que le fédéral fixera le montant des remboursements des soins dispensés par l'hôpital en question.

Mais il y a plus, car il faut également tenir compte des spécificités bruxelloises, qui complique encore davantage le tableau. En effet, de nombreuses compétences communautaires ont été transférées à la Région wallonne et à la Commission communautaire francophone (dite COCOF) à Bruxelles. Cette dernière a ensuite eu le bon goût de transférer lesdites compétences à la Commission communautaire commune bruxelloise (la COCOM pour les intimes). Un petit schéma n'est pas de trop pour comprendre ces curieux mécanismes, qui relèvent typiquement de la tuyauterie belge et flamande.



Pour sortir de ce véritable imbroglio, Wallonie Insoumise avance deux propositions qui ont le mérite de la clarté.

**Proposition 8.** Transférer la totalité des compétences détenues par le fédéral en matière de soins de santé et d'aide aux handicapés vers les trois Régions, à savoir la Flandre, Bruxelles et la Wallonie.

**Proposition 9.** Transférer les compétences en ces mêmes domaines, de la Communauté française vers la Région wallonne.

### *Pourquoi régionaliser ?*

Si Wallonie Insoumise propose de régionaliser complètement le secteur des soins de santé et de l'aide aux handicapés, c'est pour plusieurs raisons dont voici les principales :

1. La gestion de la crise sanitaire par l'État fédéral s'est avérée catastrophique. Nous l'avons démontré amplement au chapitre 1 de cette brochure. Le non-renouvellement du stock stratégique de masques, les retards considérables dans l'acquisition et la distribution de ces masques, l'absence de réalisation des tests adéquats pour le Covid-19 et les carences en matière de respirateurs artificiels, pourtant indispensables aux soins intensifs, ont révélé une impréparation totale du gouvernement fédéral autant que des erreurs de gestion qui défient l'entendement. Ces lacunes et ces erreurs, il faut le souligner, ont eu des conséquences très graves, notamment parce qu'elles ont accru la mortalité chez nos seniors.
2. Les Flamands sont dominants dans le Parlement fédéral. C'est dû à leur poids numérique dans la population belge. Pour rappel, on l'a déjà signalé, il y a 87 parlementaires fédéraux qui sont élus en Flandre sur les 150 que compte ce parlement. Cette prépondérance numérique flamande se traduit bien évidemment au sein de toutes les structures fédérales, y compris le gouvernement. Avant la crise sanitaire, le gouvernement NVA-MR présidé par Michel a eu une politique d'austérité qui a abouti à des coupes sombres dans la sécurité sociale, plus spécialement dans les soins de santé. Par ailleurs, nous avons montré – voyez le point 1.5 du chapitre 1 – comment la Flandre s'y est prise tout au long du confinement et du déconfinement progressif pour orienter la politique fédérale à son seul profit. Autre exemple instructif, celui des experts associés aux réunions du Conseil National de Sécurité (CNS) qui sont tous des Flamands. Il s'agit de :
  - Marc de Mesmaeker, Commissaire général de la police fédérale ;
  - Bart Raeymaekers, Directeur général du Centre de Crise ;
  - Tom Auwers, Président du Comité de direction du SPF Santé publique ;
  - Erika Vlieghe, Présidente du Groupe d'Experts en charge de l'Exit Strategy (GEES).
3. Ce que nous faisons nous-mêmes en Wallonie, nous le faisons mieux. Deux exemples vont le montrer. Le premier concerne des entreprises wallonnes – SalamanderU de Marche et Solidfog de Ciney – qui se sont associées pour mettre au point des systèmes de décontamination de grands volumes de masques. L'autre exemple est fourni par l'Université de Liège, qui estime pouvoir être capable de produire 50.000 à 60.000 tests par jour sur base d'une filière d'approvisionnement wallonne. Et qu'on ne vienne pas nous objecter la petite taille de la Wallonie. L'argument ne tient pas la route un seul instant quand on sait que le Grand-Duché du Luxembourg, qui compte près de 18 fois moins de résidents que la

## La Wallonie veut vivre

Belgique, a eu un taux de mortalité induite par le Coronavirus de 181 personnes par million d'habitants contre 854 pour la Belgique. Conclusion : *small is beautiful*.

4. Enfin, contrairement aux idées reçues, la régionalisation des soins de santé ne serait pas une mauvaise affaire pour la Wallonie, tout simplement parce que celle-ci compte une population qui est plus jeune que celle de la Flandre ou ce qui revient au même, parce qu'elle compte proportionnellement moins de personnes âgées que la Flandre. Le tableau 14 illustre cette proposition.

**Tableau 14. Structures par âge comparées de la Flandre et de la Wallonie**

	Wallonie			Flandre		
	0-17 ans	18-66 ans	67 ans et +	0-17 ans	18-66 ans	67 ans et +
2010	21,4	64,0	14,6	19,6	64,3	16,1
2017	20,9	63,3	15,8	19,4	63,1	17,5
2020	20,7	62,9	16,4	19,6	62,3	18,1
2030	20,5	60,0	19,5	19,8	58,0	21,3

Source : Bureau fédéral du plan

Quelle que soit l'année de référence, la proportion de personnes âgées de 67 ans et plus est supérieure de pratiquement deux pourcents en Flandre. Lorsqu'on sait que les soins aux seniors vont se multiplier avec le vieillissement de la population, on conçoit aisément que la Wallonie sortira gagnante lors d'une régionalisation du secteur des soins de santé.

### 4.4. Pour une économie de la vie

Il faut sortir de la Grande Pandémie Économique qui se développe sous nos yeux. Tout le monde tombera d'accord sur l'objectif, mais les moyens pour y parvenir restent particulièrement flous. Pas question non plus que le monde de demain ressemble à celui d'avant le Covid. D'où une démarche qui s'arcboute à la fois sur le rejet des politiques d'austérité et sur la définition d'une éco-relance en rupture avec un système profondément inégalitaire, dominé par le capital financier.

#### *En finir avec l'austérité*

Le procès des politiques d'austérité n'est plus à faire. De telles politiques consistent à réduire salaires, traitements et dépenses de l'État dans l'espoir de rééquilibrer les comptes publics et de ramener la dette à des niveaux soutenables. En réalité, elles ont eu comme seul résultat de plonger les économies européennes dans une nouvelle récession lors de la crise des dettes souveraines en 2012-2013. Elles sont le grand responsable de la faiblesse de la croissance qui ont caractérisé les années suivantes.

Évidemment, l'austérité n'est pas tombée du ciel. Elle est certes le crédo du patronat en général, mais dans ce cas précis, elle a réellement été mise en place, structurellement, par l'Union européenne et la Banque Centrale européenne (BCE) via le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC) et les critères dits « de convergence », à savoir :

1. le déficit public global ne pouvait excéder 3% du Produit Intérieur Brut (PIB) ;

2. le taux d'endettement total d'un État devait être ramené à 60% de ce même PIB moyennant des délais appropriés.

La crise grecque allait conduire à un renforcement des dispositions du Pacte. Désormais, chaque État de la zone euro se voyait attribuer un objectif à moyen terme (OMT), qui était calculé en termes de « solde structurel », c'est-à-dire hors variations conjoncturelles. Les États étaient ensuite tenus d'inscrire leur OMT spécifique dans un programme de stabilité, de manière à éviter un dépassement de la limite des 3% en cas de ralentissement conjoncturel normal.

Telles étaient les tables de la loi. L'austérité était ainsi inscrite dans le marbre des traités et des pratiques de la Commission européenne. Parfois cependant, la réalité est plus forte que toutes les dispositions, même coulées dans le marbre. Il en fut ainsi lorsque l'épidémie due au Covid gagna l'Europe. Les règles budgétaires furent suspendues... jusqu'à nouvel ordre. Le Commissaire européen à l'économie, Paolo Gentiloni, s'est exprimé clairement sur le caractère transitoire de cette suspension (*L'Echo*, 22/05/2020) : « Nous désactiverons la clause dérogatoire générale du Pacte quand le ralentissement économique grave affectant l'Europe dans son ensemble sera terminé. (...) Si nos prévisions se confirment, ce sera probablement le cas l'an prochain. »

Nous voilà donc prévenus : l'austérité pourrait opérer son grand retour dès 2021. En Belgique, des voix s'élèvent déjà pour mettre en garde contre les déficits « excessifs » induits par la crise sanitaire. Du côté patronal bien sûr, mais aussi et surtout du côté de la Banque Nationale de Belgique. Son gouverneur, Pierre Wunsch, a averti, dans une interview au *Soir* (13/06/2020), que « dès le départ de la crise, j'ai dit qu'on oubliait l'assainissement budgétaire. (...) Il me semblait normal et souhaitable que l'État prenne en charge une partie des pertes. (...) il faut prendre des mesures au bon moment, ciblées, mais surtout temporaires. (...) C'est vrai que je m'inquiète (...) de cette idée, par exemple dans le domaine de la relance verte, qui veut que tout d'un coup, après avoir dépensé beaucoup pour la crise, on pourrait dépenser beaucoup pour le vert. C'est un peu comme quelqu'un qui n'a pas d'argent, va voir son banquier pour financer des frais d'hôpitaux urgents, puis qui se dit après qu'il referait bien sa salle de bains à crédit... ». On admirera la comparaison de l'économie verte avec une salle de bains, mais au fond, Wunsch ne dit rien d'autre que Paolo Gentiloni, sauf que pour le premier, la relance a déjà eu lieu ; la crise est derrière nous ; il faut dès à présent retourner à l'assainissement budgétaire. En somme, l'austérité doit reprendre ses droits, ici et maintenant...

Pour Wallonie Insoumise, c'est le contraire qui est nécessaire, il est indispensable d'abandonner les politiques d'austérité tout en changeant de modèle économique, en impulsant une écorelance finalisée, fondée sur l'accroissement de toutes les composantes de la demande globale.

**Proposition 10. Rompre avec les politiques austéritaires sous leurs différentes formes et leur substituer une écorelance fondée sur l'accroissement des revenus, de la consommation et de l'investissement.**

### *Écorelance et économie de la vie*

Malgré les incertitudes qui pèsent sur les prévisions, les ordres de grandeur suivants sont acquis pour 2020 :

- chute du Produit Intérieur Brut de 8-9% ;
- hausse du nombre de chômeurs dans une fourchette comprise entre 180.000 et 200.000 personnes, ce qui, couplé avec les faillites d'indépendants, conduira à une baisse de la consommation globale ;
- recul de l'investissement d'au minimum 16%.

Dans ces conditions, il faut donc agir tant du côté de la consommation que de celui de l'investissement. Commençons par la première.

Pour accroître la consommation, il est nécessaire d'augmenter le pouvoir d'achat de la population, c'est-à-dire essentiellement relever les salaires et accroître le montant des pensions de retraite. Dans l'immédiat :

**Proposition 11. Revaloriser les salaires dans le secteur des soins de santé et porter le salaire minimum de 1593 euros/mois à 1700 euros.**

**Proposition 12. Fixer la pension minimale (à carrière complète) à 1500 euros/mois.**

Une véritable révolution fiscale, dont on dessinera les contours précis au point suivant, prendra ensuite le relais. Elle aura pour objectif de diminuer la charge de l'impôt sur les bas et moyens revenus et de l'accroître, au contraire, pour les revenus élevés.

Il résultera de ces diverses mesures une dépense finale accrue et en définitive, une hausse du revenu global. Qu'on ne vienne pas nous dire que le relèvement des salaires est chose impossible ! Une donnée à cet égard : entre 1990 et 2019, les salaires réels dans les pays de l'OCDE ont progressé de 23%, tandis que la productivité par tête progressait de 49%.

Gagner mieux sa vie, c'est aussi s'offrir la possibilité de consommations plus responsables, plus saines, plus biologiques. C'est en totale adéquation avec l'objectif de transformation des modes de consommation et de production actuels.

Venons-en à présent à la demande d'investissement, qui est pour une part, privée et pour l'autre, publique. L'investissement privé, même s'il dépend avant tout des perspectives de profit, devrait être fouetté par la relance de la consommation. Pour sa part, l'État doit jouer pleinement son rôle et faire preuve d'un volontarisme ciblé en matière d'investissements.

**Proposition 13. Investir dans quatre secteurs prioritaires : les soins de santé, le logement social, les chemins de fer et l'enseignement.**

Quelques mots d'explication sont bienvenus. Les investissements dans le secteur des soins de santé visent essentiellement à améliorer les conditions de travail, à savoir les aménagements des congés, la formation des travailleurs, l'aménagement des horaires. Quant aux logements sociaux à construire, ils doivent bien sûr répondre à plusieurs critères environnementaux : ainsi

les bâtiments seront à basse consommation d'énergie, donc parfaitement isolés d'un point de vue calorique ; ils seront en plus à énergie positive, c'est-à-dire qu'ils produiront davantage d'énergie qu'ils n'en consomment et ce, par le recours au photovoltaïque. Ajoutons qu'il faudra aussi isoler et rénover les bâtiments anciens, en accélérant de la sorte la transition énergétique.

Le troisième secteur d'investissement prioritaire est celui des transports publics, spécialement le chemin de fer. Le but est à la fois de rénover l'infrastructure ferroviaire vieillissante, d'accroître les capacités de transport et de « remailler » fortement le réseau du rail wallon, aujourd'hui beaucoup trop clairsemé. Ce choix traduit la priorité à accorder aux transports en commun. Ajoutons que le télétravail en plein développement permettra également de diminuer les distances parcourues entre domicile et lieu de travail.

Enfin, il faut ajouter un dernier secteur, celui de l'enseignement. En effet, la gestion de cette matière par la Communauté a conduit à des impasses tant sur le plan des résultats scolaires – mauvais si l'on se réfère au classement Pisa – que sur celui du financement. Fondamentalement, cette Communauté dite « française » représente un gouffre financier, sans fond, pour la Wallonie. La fin de cette communauté rendra à la Wallonie la pleine maîtrise d'un outil indispensable à son développement. Restera alors à fouetter au maximum l'acquisition des savoirs les plus avancés dans l'enseignement secondaire et à démultiplier les recherches de pointe – fondamentales et appliquées – dans nos universités.

Au final, l'écorelance s'inscrit donc dans la perspective d'une économie de la vie, respectueuse de l'environnement et qui permet un développement durable.

### **4.5. Comment financer l'écorelance ?**

Inévitablement, l'écorelance telle qu'elle vient d'être détaillée, a un coût budgétaire important. La question de son financement se pose donc. Y répondre nécessite une double révolution : fiscale et bancaire.

#### ***Aux orties, l'enfer fiscal belge***

La triple crise engendrée par le Covid-19 représente une situation exceptionnelle. Il est donc justifié d'y répondre par des mesures exceptionnelles, en l'occurrence par un impôt de crise, appelons-le la Taxe-Covid.

Cet impôt porterait sur les revenus nets imposables tels qu'ils sont déclarés au titre de l'impôt des personnes physiques (IPP). Toutefois, il ne s'appliquerait qu'aux 30 pourcents des contribuables les plus riches. Expliquons-nous sur ce point. Les déclarations d'impôts sont d'abord classées par ordre croissant du revenu net imposable. On divise ensuite l'ensemble de ces déclarations en dix parts égales que l'on appelle les *déciles*. L'interprétation de ces déciles est alors directe : le premier d'entre eux comprend les 10% des déclarations dont les revenus sont les plus faibles et le dernier – le 10<sup>ème</sup> décile – regroupe les 10% des déclarations dont les revenus sont les plus élevés.

## La Wallonie veut vivre

La Taxe-Covid porterait sur les trois derniers déciles, ceux numérotés 8, 9 et 10, autrement dit elle ne toucherait que 30% des contribuables, ceux qui sont les plus riches, et n'affecterait en rien les septante autres pourcents.

**Proposition 14. Instaurer une Taxe-Covid de 10% sur le revenu imposable des trente pourcents des contribuables les plus riches (revenus de 2020).**

Voici quel serait le rendement de cet impôt, sachant que les dernières données statistiques disponibles remontent à 2017.

**Tableau 15. Rendement de la Taxe-Covid (milliards €)**

Déciles	Revenus nets imposables globalisés	Rendement de la taxe
8	25.252.139.760	2,52
9	33.815.981.111	3,38
10	60.919.049.045	6,09

Source : Statbel

La Taxe-Covid rapporterait donc un montant total de 12 milliards d'euros – 11,99 milliards très exactement – sur base des données fiscales relatives aux revenus de 2017. Ce qui est loin d'être négligeable. Elle aurait également pour avantage de réduire les écarts de revenus et donc de rendre ces derniers plus égalitaires.

Il faut cependant aller plus loin, compte tenu que la Taxe-Covid a un caractère temporaire. C'est une véritable révolution fiscale qu'il faut enclencher tant il est vrai que la Belgique est un Eden pour les riches, mais un enfer pour les bas revenus et les classes moyennes. Un exemple suffira pour illustrer cette proposition. En se reportant au tableau précédent, on s'aperçoit que les 10% les plus riches ont un revenu imposable global de 60 milliards, alors même que le montant total imposable est de 200 milliards. Autrement dit, ces dix pourcents s'adjugent à eux seuls 30% de ce revenu total. Mais ce n'est pas tout, car si l'on examine les barèmes IPP actuels, on constate qu'au-delà de 40.480€ on est soumis à un taux d'imposition de 50%. Dès lors, que vous déclariez 50.000, 100.000 ou 200.000 euros, vous n'en laisserez que la moitié sur la tranche supérieure à 40.480 euros !

C'est pourquoi Wallonie Insoumise veut une refonte complète de l'Impôt des Personnes Physiques qui s'articulerait autour du noyau dur suivant : introduire deux nouvelles tranches, l'une de 50.000 à 100.000 € et l'autre, au-delà de 100.000 ; la première serait imposée à hauteur de 55% et la seconde de 60%. Par ailleurs, la tranche des revenus exonérés d'impôt passerait de 8.680 à 15.000 € de sorte que la nouvelle grille de taxation conduirait ainsi à une diminution des inégalités de revenus et accélérerait l'écorelance.

### ***La révolution bancaire***

Tout un chacun ou presque dispose d'un compte bancaire et utilise aussi une carte de crédit. Certains effectuent même des paiements en ligne via Internet ou leur smartphone. Les banques sont donc omniprésentes dans notre quotidien. Mais parfois, ces mêmes banques nous réservent



des surprises désagréables, comme par exemple, lorsque Fortis et Dexia ont frôlé la faillite pure et simple en 2008. Elles ne furent d'ailleurs sauvées que par l'intervention de l'État.

Aujourd'hui, comme on l'a expliqué au chapitre 2, une nouvelle crise financière menace à l'échelle européenne. C'est pourquoi une véritable révolution bancaire est nécessaire. En voici les grandes lignes.

La définition de la banque moderne a été donnée dans la Directive 2006/48/CE du Parlement et du Conseil européen : « un établissement de crédit est une entreprise dont l'activité consiste à recevoir du public des dépôts ou d'autres fonds remboursables et à octroyer des crédits pour son propre compte ». Les mots importants dans cette définition sont dépôts et crédits, car ils définissent le cœur de l'activité d'une banque typique. Ce faisant, en octroyant de tels prêts, les banques commerciales créent, via un ensemble d'écritures, de la monnaie, que l'on appelle pour cette raison monnaie scripturale. Actuellement, cette dernière est quantitativement beaucoup plus importante que les pièces et billets. Ainsi, par exemple, dans la zone euro, sa part dans le total de la monnaie en circulation est égale à 91%.

Le cœur de la révolution bancaire consiste à séparer totalement la fonction de prêt de celle de gestion des dépôts. Concrètement, coexisteraient deux entités juridiquement distinctes : les banques de dépôt qui ne sont plus des banques au sens propre du terme et que l'on appellera, pour cette raison, des « caisses de dépôts », d'un côté ; les banques de prêt, nommées simplement « banques », de l'autre.

Les caisses se limiteraient à la gestion des fonds ou dépôts qui leur sont confiés ; elles factureraient, à leur coût exact, les services rendus aux clients, comme c'est d'ailleurs de plus en plus le cas aujourd'hui. Bien entendu, elles prélèveraient au passage une marge bénéficiaire, très faible faut-il le dire, ce qui implique d'en faire des institutions publiques. Il leur serait totalement interdit d'octroyer quelque prêt que ce soit à leurs clients. Une telle règle implique que les découverts sur les comptes de dépôt soient totalement prohibés.

Les banques ne seraient pas autorisées pour leur part à recevoir des dépôts. En conséquence, elles devraient se financer en empruntant sur le marché ou à l'État, pour un terme déterminé, les capitaux qu'elles replaceraient ensuite à un terme moins long. (Une telle pratique relève de la saine gestion, au contraire de la situation actuelle dans laquelle les dépôts à vue financent des prêts d'une maturité nettement plus élevée.) Leur marge bénéficiaire proviendrait alors de la différence entre les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs.

Puisque le système bancaire « révolutionné » n'offre désormais plus la possibilité de créer de la monnaie scripturale et qu'il est par ailleurs nécessaire que la quantité de pièces et billets en circulation s'accroisse au fur et à mesure que l'économie elle-même se développe, il revient à l'État d'émettre billets et pièces. En quelle quantité ? Simplement par application de la règle suivante : *augmenter pièces et billets lors du trimestre t+1 d'un montant égal au taux d'accroissement du Produit Intérieur Brut réel, constaté au trimestre précédent et augmenté de 0,5 pour cent de hausse des prix trimestrielle, ce qui correspond à une inflation des prix annuelle égale à deux pour cent.*

## La Wallonie veut vivre

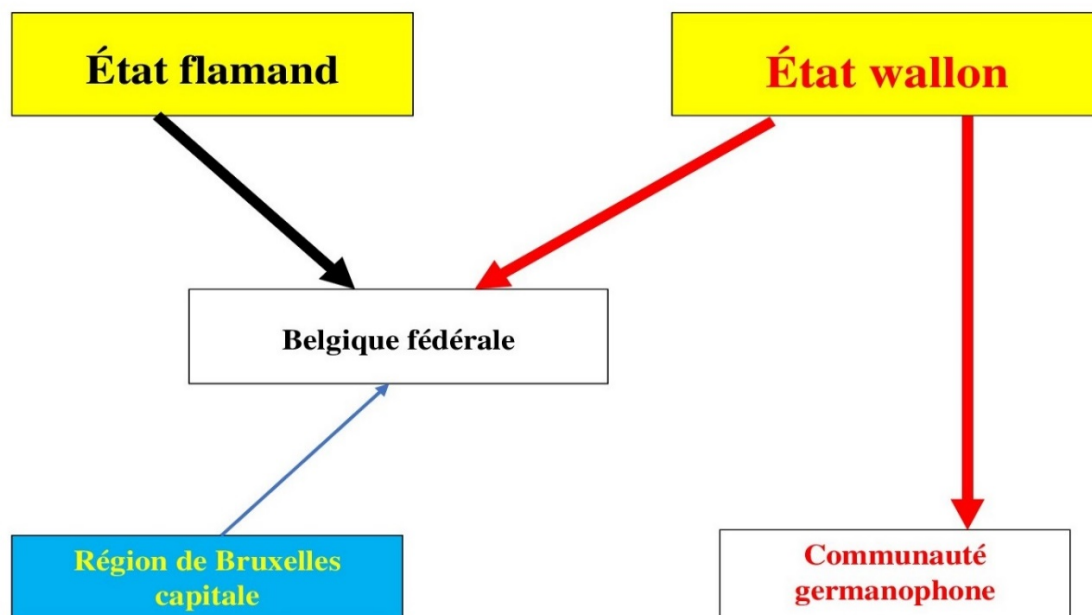
Une telle règle aurait pour avantage de fournir des ressources appréciables à l'État. Mais il y a plus, car toutes les transactions des banques ainsi révolutionnées, spécialement spéculatives, pourront être taxées.

**Proposition 15. Taxer toutes les transactions financières opérées par les banques au taux de 0,5% (c'est la micro-tax).**

### 4.6. La Wallonie déconfinée par le fédéralisme radical

La Belgique fédérale est devenue ingouvernable et la crise de régime est patente. À plus de quatre cent jours des élections du 26 mai 2019, il n'y a toujours pas le moindre gouvernement en vue. Mais il y a plus, car structurellement, la Wallonie est minorisée dans un État belge dominé par la Flandre. Pour reprendre un terme actuel, elle est bel et bien confinée par la Flandre !

Wallonie Insoumise veut en finir avec cette domination flamande. Le seul moyen d'y parvenir, c'est que notre Région soit pleinement souveraine et qu'elle puisse ainsi mener les politiques qui lui permettent de choisir, dans tous les domaines, ses propres voies de développement. Dans cette perspective Wallonie Insoumise défend un *fédéralisme radical*, articulé sur quatre entités différenciées, ainsi que le schéma suivant le montre.



Le fédéralisme radical, c'est donc deux États, wallon et flamand, aux compétences très étendues, dotés de la pleine autonomie fiscale, plus la Région de Bruxelles-Capitale, aux structures politiques allégées. La Communauté germanophone serait maintenue avec ses compétences actuelles et organiquement liée à l'État wallon. Resterait alors une Belgique réduite à sa plus simple expression.

## La Wallonie veut vivre

Le fédéralisme radical n'est pas un objectif en soi. Il met certes fin à la minorisation de la Wallonie, mais il constitue aussi une réponse aux impasses de la démocratie représentative, dans la mesure où il est associé à la mise en œuvre du référendum d'initiative citoyenne (RIC).

**Proposition 16. Approfondir la souveraineté populaire par l'instauration du RIC contraignant.**

La Wallonie veut plus que jamais vivre !

## Conclusion

Vous avez pu voir tout au long de ces pages comment Wallonie Insoumise analyse la triple crise sanitaire, économique et politique, consécutive à la pandémie du Covid-19. Vous avez pu également prendre connaissance des seize propositions que notre mouvement met en avant pour opérer le Grand Tournant de l'après-Covid.

Bien sûr, cette brochure ne reprend pas la totalité du programme de Wallonie Insoumise. Qui plus est, elle n'est pas non plus un recueil de dogmes ou un travail achevé. Elle est une invitation à la discussion, au débat et à la confrontation d'idées.

Il vous appartient, lectrices et lecteurs, de réagir et surtout, de faire en sorte que ces propositions trouvent le chemin de la réalité. C'est avec vous et par vous que la Wallonie vivra.

## Annexe. Les propositions de Wallonie Insoumise

**Proposition 1.** Organiser une refonte complète du financement des soins de santé, dont la norme de croissance doit passer à 3 pourcents contre 1,5 pourcent actuellement.

**Proposition 2.** Revaloriser et mieux rémunérer les professionnels de la santé, spécialement ceux de la première ligne, tout en réduisant les écarts de rémunération.

**Proposition 3.** Recruter davantage de personnel et lui octroyer un salaire plus élevé, dans le secteur des soins à domicile, secteur qui est destiné à s'accroître fortement compte tenu du vieillissement de la population.

**Proposition 4.** Négocier durement le prix des médicaments avec les firmes pharmaceutiques et plus généralement mettre au pas les lobbys pharmaceutiques.

**Proposition 5.** Revoir le mode de fonctionnement général des maisons de repos afin d'en faire non plus des « mouvoirs », mais des lieux de vie agréables pour leurs résidents. Donner la préférence aux petites maisons plutôt qu'aux mastodontes.

**Proposition 6.** Favoriser le développement d'alternatives aux maisons de repos telles que les habitations groupées ou encore les habitats intergénérationnels (communément appelés « maisons kangourous »).

**Proposition 7.** Investir massivement dans la prévention et la promotion de la santé en y créant une structure en réseau capable d'organiser un dépistage massif des virus, en charge du matériel de protection des acteurs ainsi que du suivi des contacts et de la vaccination s'il échet. Assurer la gratuité des vaccins futurs pour toutes et tous.

**Proposition 8.** Transférer la totalité des compétences détenues par le fédéral en matière de soins de santé et d'aide aux handicapés vers les trois Régions, à savoir la Flandre, Bruxelles et la Wallonie.

**Proposition 9.** Transférer les compétences en ces mêmes domaines, de la Communauté française vers la Région wallonne.

**Proposition 10.** Rompre avec les politiques austéritaires sous leurs différentes formes et leur substituer une écorelance fondée sur l'accroissement des revenus, de la consommation et de l'investissement.

**Proposition 11.** Revaloriser les salaires dans le secteur des soins de santé et porter le salaire minimum de 1593 euros/mois à 1700 euros.

**Proposition 11.** Revaloriser les salaires dans le secteur des soins de santé et porter le salaire minimum de 1593 euros/mois à 1700 euros.

**Proposition 12.** Fixer la pension minimale (à carrière complète) à 1500 euros/mois.

**Proposition 13.** Investir dans quatre secteurs prioritaires : les soins de santé, le logement social, les chemins de fer et l'enseignement.

**Proposition 14.** Instaurer une Taxe-Covid de 10% sur le revenu imposable des trente pourcents des contribuables les plus riches (revenus de 2020).

**Proposition 15.** Taxer toutes les transactions financières opérées par les banques au taux de 0,5% (c'est la micro-taxation).

**Proposition 16.** Approfondir la souveraineté populaire par l'instauration du RIC contraignant.



## Ensemble pour une Wallonie nouvelle

Vous êtes un(e) insoumis(e) dans l'âme ?

La Wallonie vous tient à cœur ?

### Alors devenez membre de Wallonie Insoumise

Comment faire ? [Lisez notre programme](#). S'il vous agrée, remplissez le formulaire ci-dessous et versez

- 10 euros si vous êtes aux études, sans emploi, retraité ...
- 25 euros si vous avez une activité professionnelle à plein temps

sur le compte : **Wallonie insoumise BE45 3770 5318 0689**

Si vous vous considérez comme sympathisant, remplissez également le formulaire et faites un don libre sur ce même numéro de compte : BE45 3770 5318 0689

#### **Merci de compléter :**

Nom : .....	Prénom : .....
Adresse : .....	
Commune : .....	Code postal : .....
N° de GSM : +32	
Email : .....	
Montant versé : ..... €	

**Merci de renvoyer à :** [membres.sympathisants@wallonieinsoumise.eu](mailto:membres.sympathisants@wallonieinsoumise.eu)

**Visitez le site de Wallonie Insoumise** <http://www.wallonieinsoumise.eu/>

<http://www.wallonieinsoumise.eu/index.php/devenir-membre>

**Notre page Facebook contient également beaucoup d'informations sur le mouvement et la vie politique, économique et sociale :**

<https://tinyurl.com/Wallonie-Insoumise>